

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Mercredi 10 mars 2004, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *MM. André Hedi - ger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *M. Sébastien Bertrand*, *M^{me} Catherine Gaillard-lungmann*, *MM. Alain Marquet*, *Jean-Pierre Oberholzer* et *M^{me} Caroline Schum*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 26 février 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2004, à 17 h et 20 h 30.

5098 SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Roberto Broggin, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux» (M-386 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Sandrine Salerno.

L'objet a été envoyé à la commission des finances le 5 novembre 2003. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Didier Bonny, a débattu de la motion lors de trois séances, les 18 et 26 novembre ainsi que le 10 décembre 2003. Les notes de séances ont été prises par Mmes Gisèle Spescha et Arlette Mbarga. Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée ici pour les en remercier.

Rappel de la motion

Considérant que:

- la Ville de Genève est une grande entreprise;
- les députés du Grand Conseil ont la gratuité de l'accès à Unireso;
- la Ville de Genève subventionne les lignes de desserte de quartier (Vieille-Ville, Hôpitaux, Jonction);
- les employés de la Ville de Genève bénéficient d'une réduction s'ils souhaitent obtenir un abonnement Unireso dans le cadre de la politique favorisant les transports doux;

¹ Développée, 2733.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5099

- lors des séances du Conseil municipal, la Ville de Genève paie le parking Saint-Antoine aux conseillers municipaux accros à l'automobile;
- il convient d'inciter les conseillers municipaux à se déplacer en ville de manière peu polluante et sans accaparer le domaine public,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer aux conseillers municipaux un abonnement à Unireso aux mêmes conditions que celles offertes aux employés de la fonction publique municipale.

Préambule

Les Transports publics genevois (TPG), les Chemins de fer fédéraux et la Société des mouettes genevoises ont regroupé leur offre de transport au sein d'une communauté tarifaire intégrale répondant au nom de «Unireso». Avec un seul billet, une carte journalière ou un abonnement, il est désormais possible de circuler dans le canton de Genève en utilisant indifféremment le train, le bateau, le tram ou le bus. Cette communauté tarifaire devrait par la suite être étendue à la côte vaudoise ainsi qu'aux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Séance du 18 novembre 2003

Audition du motionnaire, M. Roberto Broggin

Le motionnaire explique que la proposition dont la commission est saisie trouve son origine dans la lecture du dépliant concernant le «Bouquet transports» de la Ville de Genève. Le fascicule détaille les conditions offertes aux fonctionnaires pour l'acquisition de l'abonnement Unireso. Le motionnaire trouve l'idée excellente et propose d'étendre le principe également aux conseillers municipaux. Il argue que, dans le cadre du travail en commissions, les élus doivent parfois se rendre hors des limites communales. Cela justifie à ses yeux une participation de la Ville aux frais de déplacement.

Le motionnaire porte à la connaissance générale les arguments financiers suivants:

- l'abonnement Unireso se monte à 700 francs par année;
- les TPG concèdent un rabais de 100 francs aux grandes entreprises;
- la Ville ajoute un rabais de 100 francs.

Cela a pour conséquence de porter le prix de l'abonnement à 500 francs par année.

5100

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

Le motionnaire rappelle que, durant de nombreuses années, la municipalité remboursait les frais engendrés par le stationnement des véhicules des conseillers municipaux lors des séances plénières, au parking Saint-Antoine. Cela engendrait une dépense d'approximativement 3000 francs par an. Cette possibilité a été supprimée il y a quelques mois par le bureau du Conseil municipal.

L'intervenant estime qu'une trentaine de conseillers municipaux pourrait être intéressée par l'offre. En conséquence, la dépense ne serait que légèrement supérieure au montant qui était engagé pour le remboursement des frais de parking (3000 à 4000 francs).

Questions et commentaires

Une commissaire se demande pourquoi les conseillers municipaux ne se voient pas offrir les mêmes conditions que les députés du Grand Conseil (gratuité).

Il lui est répondu que le Grand Conseil verse plusieurs millions de francs aux TPG (575 millions entre 2003 et 2006) pour boucler leur compte d'exploitation. Cela explique peut-être le fait que les députés bénéficient de la gratuité sur le réseau TPG. Pour aller dans le sens de l'interrogation, il souligne que la Ville pourrait éventuellement négocier un rabais supplémentaire, puisqu'elle aménage les arrêts.

Un commissaire, au fait des pratiques au sein de l'administration publique cantonale, informe la commission que, s'agissant des fonctionnaires cantonaux, à partir d'une certaine classe, l'Etat paie l'abonnement ou en reverse le montant sur le salaire. Selon les classes de fonction, il y a un abonnement par service qui est transmissible.

Une autre commissaire se dit intéressée par le texte proposé. Pour sa part, elle déclare être très favorable à tout moyen permettant de stimuler la «mobilité douce». Elle ajoute qu'elle proposera, à l'issue des débats, un amendement visant la gratuité de l'abonnement Unireso pour les élus municipaux de la Ville. Cette proposition tend également à revaloriser le statut d' élu.

Le motionnaire déclare qu'il ne s'y opposera pas.

Séance du 26 novembre 2003

Audition du conseiller administratif, M. Christian Ferrazino

(Pour de plus amples renseignements, l'internaute peut se rendre sur le site http://ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_bouquet-de-transports/index.htm)

Le magistrat rappelle la volonté de la municipalité en matière de sensibilisation aux problèmes de mobilité. Pour atteindre cet objectif politique,

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5101

plusieurs moyens sont mis en œuvre. Ces derniers se déclinent au travers d'un encouragement à l'utilisation des transports publics, du vélo, la pratique du covoiturage et l'autopartage. A l'interne de l'administration, ce principe prend forme notamment par le biais de la proposition liée au bouquet de transports.

Le magistrat explique que, afin de rendre plus attractive la proposition des TPG et d'étendre les mesures incitant à une mobilité plus douce, le Conseil administratif a décidé d'octroyer aux fonctionnaires un rabais de 100 francs supplémentaires à l'achat de l'abonnement Unireso. Pour financer cette mesure, il a été décidé de rendre payantes les places de stationnement des employés de l'administration municipale sur leur lieu de travail.

Questions et commentaires

Une commissaire informe le magistrat qu'elle souhaite amender le texte de la motion, afin que l'abonnement Unireso soit gratuit pour les conseillers municipaux.

Un commissaire demande au magistrat si l'exécutif possède un avantage particulier pour ses déplacements.

Il lui est répondu que le Conseil administratif n'est pas inclus dans l'«offre grand compte».

Séance du 10 décembre 2003

Discussion et vote

L'amendement socialiste suivant est proposé:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un projet d'arrêté dont le montant couvrira les abonnements Unireso gratuits pour les conseillères et conseillers municipaux qui en feront la demande.

»Le prix des abonnements (objet de l'arrêté susmentionné) fera l'objet d'une négociation entre l'exécutif communal et les TPG.»

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) relève que, à titre personnel, il serait d'accord de voter pour la gratuité demandée par le groupe socialiste, mais que, par souci d'équité, il proposera un amendement parallèle relatif à la gratuité du parking Saint-Antoine.

Un commissaire libéral estime que, si l'on veut prendre des mesures qui permettent aux conseillers municipaux d'exercer leur mandat de façon plus économique, il faudrait mettre à leur disposition un abonnement entre leur domicile et la Vieille-Ville, et non pas un abonnement global.

5102

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

Un commissaire radical, doutant qu'un tel abonnement existe, déclare qu'il soutiendra l'amendement UDC (gratuité aussi pour le parking Saint-Antoine). Il nuance toutefois le propos. Si les membres du parlement municipal ont le choix entre un abonnement Unireso et la gratuité du parking Saint-Antoine, il faudrait que l'offre «Saint-Antoine» ne se limite pas aux seules séances plénières, mais qu'elle soit également valable pour les commissions.

Un amendement radical et UDC s'ajoutant à l'amendement socialiste est proposé. Il est libellé ainsi:

«Parallèlement, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec la Fondation des parkings une carte gratuite et permanente d'accès au parking Saint-Antoine pour les conseillères et conseillers municipaux qui le demandent.»

Un représentant des Verts avoue ne pas comprendre la proposition radicale-UDC. En effet, le premier amendement est une incitation à diminuer la pollution au centre-ville, c'est donc un acte politique. Le deuxième amendement va en sens contraire. Les Verts ne le voteront pas.

Idem pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI). L'idée de départ du motionnaire était d'inciter les conseillères et conseillers municipaux à utiliser les transports publics. Il ne faut pas perdre de vue le but initial. L'AdG/SI ne votera donc pas le deuxième amendement.

Un commissaire libéral relève que cette motion peut être considérée comme visant, d'une part, à inciter les membres du Conseil municipal à se déplacer de manière peu polluante (or il ne voit pas en quoi le texte pourrait faire changer d'avis celles et ceux qui ne sont pas sensibles à cette problématique) et, d'autre part, à vouloir accorder un avantage en nature aux élus. Il estime que le texte proposé ne sensibilisera en aucun cas les personnes réfractaires à la thématique de la «mobilité douce». En outre, il considère anormal que le contribuable finance tout ou partie des déplacements des élus. Le Parti libéral n'entrera pas en matière.

Un de ses collègues ajoute que la démarche n'est pas correcte. Pourquoi avantager uniquement les élus? Il conviendrait de demander la gratuité des transports publics pour tout le monde.

La représentante socialiste annonce que son groupe refusera l'amendement radical-UDC. Il contrevient à la politique de mobilité qui est promue depuis plusieurs années, soit restreindre le trafic motorisé privé en ville. De plus, le Parti socialiste milite depuis de nombreuses années pour revaloriser la fonction d'élus et promouvoir l'accessibilité de cette charge au plus grand nombre. Jusqu'à présent, les textes proposés ont, à de rares exceptions près, tous été refusés par le plénum. Il s'agit, ici, une nouvelle fois, de remettre l'ouvrage sur le métier, sans peur et sans tabou.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5103

Le représentant du Parti démocrate-chrétien, par ailleurs membre du bureau du Conseil municipal, rappelle que, si ce dernier a décidé de supprimer les frais liés au parking Saint-Antoine, c'est parce que la Fondation des parkings voulait modifier le système de paiement. Cela rendait la chose bien plus compliquée et aurait impliqué des tracasseries comptables. La Fondation des parkings ne souhaitant pas négocier, le bureau a donc décidé la suppression de la mesure.

La représentante socialiste salue cette décision et rappelle que, lors de la précédente législature, certains conseillers et conseillères municipaux avaient demandé que la gratuité du parking soit supprimée. Malheureusement, au vote, le plénum en avait décidé autrement.

Le représentant radical annonce que son groupe estime désormais important d'entrer en matière sur toute discussion visant à améliorer les conditions dans lesquelles les membres du parlement municipal remplissent leur mandat. Il admet avoir de la peine à saisir la logique libérale. Il rappelle que les membres de certaines commissions, notamment de celle des naturalisations, sont appelés à faire de nombreux déplacements. Cet amendement permettrait donc une amélioration par le biais d'une prestation en nature.

L'un des représentants de l'Union démocratique du centre relève l'accroissement du trafic automobile. Cependant, pour lui, il s'agit de proposer des mesures équitables. A constater les réactions de certains, il faudrait fermer les parkings publics.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien déclare que, à titre personnel, il votera le texte tel qu'il sera amendé par le Parti socialiste.

Mis aux voix, l'amendement présenté par le Parti socialiste est accepté par 9 oui (1 R, 2 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 5 non (3 L, 2 UDC).

Mis aux voix, l'amendement présenté par les groupes radical et UDC est refusé par 11 non (3 L, 2 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 3 oui (1 R, 2 UDC).

Dès lors, arrivée aux termes de ses travaux, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter la motion amendée ci-dessous:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un projet d'arrêté dont le montant couvrira les abonnements Unireso gratuits pour les conseillères et conseillers municipaux qui en feront la demande.

Le prix des abonnements (objet de l'arrêté susmentionné) fera l'objet d'une négociation entre l'exécutif communal et les TPG.

5104

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

M^{me} Sandrine Salerno, rapporteure (S). Mon intervention sera très brève. Une erreur de rédaction s'est glissée à la page 3 du rapport, c'est ma collègue Béatrice Graf Lateo qui me l'a fait remarquer. Au quatrième paragraphe, à la deuxième ligne, je parle de «sensibilisation à une mobilité «douce» et la phrase suivante dit : «Pour atteindre cet objectif politique, plusieurs moyens sont mis en œuvre. Ces derniers se déclinent au travers d'un encouragement à l'utilisation des transports publics, du vélo, la pratique du covoiturage et l'autopartage.» En fait, on m'a fait remarquer, à juste titre, que la mobilité «douce» représentait les moyens de déplacement naturels, à savoir le vélo, la marche, la course, et non les transports publics, le covoiturage et l'autopartage. J'aurais donc dû parler de «sensibilisation aux problèmes de mobilité» et non de «mobilité douce». (*Corrigé au Mémorial.*)

Premier débat

M^{me} Liliane Johner (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe ne votera pas cette motion même si, sur le fond, nous pouvons en comprendre la démarche. Y a-t-il un moment adéquat pour ce genre de proposition? Nous n'en savons rien. En revanche, nous savons qu'au moment où les Transports publics genevois (TPG) nous infligent une augmentation indécente des tarifs, où 1000 retraités descendent dans la rue à la suite de la suppression du demi-tarif, où les familles ayant plusieurs enfants sont également touchées, c'est à ce moment-là que le Conseil municipal souhaite obtenir des abonnements gratuits.

A nos yeux, ce n'est évidemment pas en octroyant 30 abonnements à des conseillers municipaux que nous résoudrons les problèmes liés à la mobilité en ville de Genève. Si nous voulons être efficaces, défendre nos intérêts mais également ceux de la population, nous devrions plutôt nous acheminer vers l'acceptation de la motion M-444, qui figure au point 55 de l'ordre du jour, qui charge le Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que tous les habitants puissent se déplacer à des prix raisonnables et surtout à des prix qui incitent cette même population à se déplacer de manière peu polluante.

Même si nous sommes conscients que la charge de conseiller municipal n'est pas valorisée, nous pouvons trouver d'autres pistes pour y parvenir. Aujourd'hui, soyons solidaires et assumons nos déplacements, nous avons des jetons de présence pour cela.

M. Alexis Barbey (L). Ce n'est pas tous les soirs que je peux le dire, mais, Madame Johner, je suis bien d'accord avec vous! Monsieur le président, vous transmettez. Si on reprend cette motion, on a quand même quelques motifs

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5105

d'interrogation, si ce n'est pas d'inquiétude. En premier lieu, je lis que la Ville de Genève est une grande entreprise. Ah! je ne l'avais pas remarqué... Si c'est une grande entreprise, j'attends ses prochains mouvements d'acquisition ou de fusion avec une autre grande ville locale ou une autre petite ou moyenne communauté de la région, et j'ai quelques inquiétudes à ce propos.

Je prends les autres considérants. Les députés du Grand Conseil ont la gratuité de l'accès à Unireso, certes. Mais je rappelle quand même que le Grand Conseil est une émanation du Canton, qu'à ce titre il couvre l'ensemble des communes et que cela n'est pas encore le rôle de notre Conseil municipal. On peut être pour ou contre, mais c'est un état de fait. La Ville de Genève subventionne les lignes de desserte de quartier, oui, mais si elle le fait, c'est à la suite d'une étude d'opportunité qui lui a montré à quel point une subvention était nécessaire pour qu'on maintienne ce genre de lignes comme celles qui permettent de desservir la Vieille-Ville. Je ne vois donc absolument pas le rapport. Je passe encore sur le fait que, lors des séances du Conseil municipal, le ticket de parking à Saint-Antoine était subventionné. Ce n'est plus le cas; maintenant, on paie plein tarif et, à mon avis, c'est très bien comme cela.

Enfin, je trouve particulièrement amusant le dernier considérant: «Il convient d'inciter les conseillers municipaux à se déplacer en ville de manière peu polluante et sans accaparer le domaine public». Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis combien de temps nous rabâche-t-on ce projet à l'intérieur du Conseil municipal? Est-ce que l'on croit vraiment que les conseillers municipaux qui n'ont pas encore choisi un moyen écologique de se déplacer en ville de Genève vont changer d'attitude à la lecture du rapport M-386 A, «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux»?

Plus sérieusement, j'ai vraiment l'impression que, lorsqu'on dépose ce genre de motion, on cherche à acquérir ou à s'attribuer des avantages liés à sa charge. C'est le type d'attitude sur lequel le Parti libéral n'a jamais voulu entrer en matière. Nous estimons qu'il est extrêmement honorable et honorifique d'avoir été désignés par nos concitoyens pour remplir notre rôle. Il n'est pas nécessaire d'offrir un abonnement à l'Unireso pour susciter des vocations de conseillers municipaux, car nous pensons qu'il y a des motifs plus élevés pour le devenir.

M. Marc-André Rudaz (UDC). On ne va pas prolonger ce petit débat, je ne serai pas très loquace, mais il est clair qu'après la suppression du demi-tarif pour les personnes à l'AVS et l'augmentation des tarifs des TPG, je trouve scandaleux qu'on s'octroie des privilèges. En tant que simple citoyen, je trouve cela scandaleux, et c'est la raison pour laquelle je ne soutiendrai pas cette motion.

5106

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'aimerais clarifier la position de mon groupe concernant cette motion M-386. Il est vrai qu'en commission nos deux commissaires ont donné leur voix et leur soutien à cette motion. Ils étaient peut-être poussés par la vision d'une cité idéale, dans laquelle les transports publics seraient non polluants, silencieux et gratuits, considérant cet octroi d'une réduction comme un premier pas vers la gratuité pour tous. Entre-temps, comme M^{me} Johner l'a mentionné, la motion M-444 a été déposée. Cette motion propose une réduction du prix des abonnements pour tous. Bien sûr, nous retirons notre soutien à la motion M-386 pour le reporter sur la motion M-444. Pour l'Alliance de gauche, les conseillers municipaux ne sont pas comparables au personnel de la Ville, qui peut habiter loin du centre-ville alors que les conseillers sont censés demeurer dans la commune. Les employés doivent aller travailler tous les jours, alors que nous n'allons en séance que trois fois par semaine. Comme on l'a déjà souligné, le prix des TPG a augmenté et la population ne comprendrait sûrement pas que nous passions par des avantages procurés aux élus pour promouvoir les TPG. C'est pourquoi nous soutiendrons la motion M-444 qui sera traitée au point 55 de l'ordre du jour et nous espérons bien que la droite, qui a largement applaudi M^{me} Johner, la soutiendra également.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). L'expérience fait que j'ai compris: lorsqu'il s'agit des conditions de travail du Conseil municipal, il est très difficile d'en parler. Je me souviens qu'après avoir déposé la motion M-33 pour les jetons de baby-sitting, il y a cinq ans, non seulement toute la droite était contre la motion mais le Parti du travail également. Selon ce dernier, octroyer des jetons de baby-sitting pour les pères et les mères du Conseil municipal revenait à octroyer des privilèges à certains aux dépens des autres.

Alors quelle est cette question de privilège? Je pense qu'il y a un certain malaise propre au Parti du travail à reconnaître que, pour faire ce travail politique, il faut un certain nombre de conditions. Il est bien dommage qu'il ne le reconnaisse pas, parce que c'est aussi ces conditions-là qui font que des gens peuvent accéder au mandat politique, l'assumer et rester en fonction. Encore faut-il, une fois qu'on est élu, rester au Conseil municipal! On voit le nombre de gens, notamment de femmes qui, ces dernières années, ont démissionné de ce Conseil étant donné les conditions incompatibles avec la vie de la plupart de celles qui ont des enfants.

La question des privilèges ne fait pas du tout peur au Parti socialiste, nous pensons que ce n'est pas un sujet tabou que de parler des conditions de travail des conseillers municipaux. De la même façon que les députés du Grand Conseil doivent se rendre de part et d'autre du canton pour faire leur travail, nous estimons que cela fait partie de notre charge de nous rendre de part et d'autre de la cité. Même si, c'est vrai, nous habitons en ville – probablement que la préopinante habite même au centre-ville, mais ce n'est pas le cas de tout le monde – lorsqu'on

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5107

habite au fin fond de la rue de la Servette ou aux Eaux-Vives et qu'il faut se rendre régulièrement à des réunions, eh bien, on doit prendre un moyen de locomotion.

Cette motion touche deux aspects de la vie des conseillers municipaux: elle donne, d'une part, de meilleures conditions de travail et, d'autre part, elle reconnaît le travail que nous faisons. Je me souviens de notre camarade Sami Kanaan qui avait fait un travail minutieux d'évaluation de ce qu'un conseiller municipal recevait comme défraiement par rapport aux heures de travail qu'il effectuait. Je parle pour ceux et celles qui font leur travail correctement, évidemment, qui consiste à préparer des réunions, à lire, à rencontrer des gens, à passer des heures à écouter les uns et les autres. Nous nous étions rendu compte, à l'aide de l'évaluation de M. Sami Kanaan, que le défraiement était dérisoire. Alors, on peut continuer à supporter le fait d'avoir de mauvaises conditions de travail pour se donner bonne conscience, mais nous préférons dire non. Nous assumons de travailler sur cette question des conditions de travail. De plus, cette motion rejoint effectivement le débat sur la mobilité, sur la pollution et l'encouragement à employer les transports publics. De la même manière que nous avons assumé la motion encourageant ce Conseil à donner de meilleurs moyens aux jeunes parents qui élèvent leurs enfants, nous pourrons, ce soir, assumer très tranquillement un vote favorable aux abonnements TPG gratuits pour les personnes qui s'occupent de la cité quotidiennement ou presque.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les conclusions de ce rapport, comme dans d'autres groupes, semble-t-il, ont donné lieu à un débat assez nourri au sein de notre groupe. Il portait d'une part sur les aspects qui viennent d'être évoqués par M^{me} Keller Lopez, c'est-à-dire la question des avantages – ou des privilèges, puisque le mot a été lancé tout à l'heure – liés à la fonction de conseiller municipal et, d'autre part, sur la portée politique de la motion qui nous était proposée.

Je commencerai par le deuxième aspect, la portée politique. D'emblée, il ne nous a pas semblé adéquat de vouloir donner à cette motion le caractère politique qu'on lui prêtait, ou alors nous étions, et nous l'avons proposé en commission, d'avis qu'il fallait lui donner ce caractère politique au sens large et, de ce point de vue là, rétablir l'accès au parking de Saint-Antoine et donner la possibilité, pour les conseillers municipaux siégeant dans cette enceinte, d'avoir gratuitement accès à ce parking, comme c'était le cas jusqu'à présent. Cela a été proposé en commission, et cela a été refusé comme vous avez sans doute pu le lire.

Le deuxième aspect qui a davantage retenu notre attention, c'est précisément celui des avantages et des privilèges. Je reprends à dessein le terme de «privilège», puisqu'il a été évoqué du côté des bancs plus à droite et des bancs nette-

5108

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

ment plus à gauche que les nôtres, tout à l'heure. Il faut savoir si c'est vraiment un avantage ou un privilège de se voir octroyer un abonnement de transports publics. Je parle ici en toute liberté car je suis détenteur d'un abonnement général, je ne pourrai donc même pas bénéficier de cette mesure. Je pense – et, avec moi, mes collègues radicaux – qu'effectivement nous devons engager une réflexion plus large – cela s'était esquissé dans la dernière législature – sur les conditions dans lesquelles les conseillers municipaux, dans cette enceinte, pratiquent leur mandat politique. Cela doit-il se faire par le petit bout de la lorgnette à travers la question des abonnements? On peut dire oui ou non, reste qu'à force de toujours repousser les choses pour avoir un projet parfait, on n'en parlera jamais. Il était donc bon que ce débat se tienne en commission des finances.

Nous avons, il y a quelques années, accepté l'idée d'être tous équipés d'un ordinateur portable: c'est typiquement un privilège ou un avantage, à entendre certains tout à l'heure. Je pense, pour ma part, que c'est un gain économique, mais également un gain de temps et un gain dans notre manière de travailler. On pourrait considérer, de la même manière, qu'un abonnement de bus qui favorise les déplacements est une amélioration des conditions de travail des conseillers municipaux. C'est la conclusion à laquelle nous étions arrivés, mais nous voulons tempérer cette motion, suite aux propos du magistrat, tout à l'heure, à propos des comptes, qui disait que la situation financière de la Ville n'est pas très bonne et qu'il s'agit, ce soir, également de donner un signal politique à cet égard. C'est la raison pour laquelle les radicaux vous proposent l'amendement suivant, qui devrait rallier vos suffrages, je l'espère.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier les conseillères et conseillers municipaux des mêmes avantages tarifaires que ceux consentis aux employés de la Ville de Genève.»

Cela, précisément parce que – on le dit dans le premier considérant – la Ville de Genève est une grande entreprise et que nous pensons qu'il s'agit de donner un signe à l'endroit de la population: on veut bien se serrer la ceinture et ne pas «s'accorder des bretelles» de surcroît! En revanche, nous sommes également favorables à ce que les conditions-cadres de l'exercice du mandat de conseiller municipal puissent être améliorées. Je dépose donc sur votre bureau, Monsieur le président, cet amendement qui remplace la première invite.

M. Roberto Broggin (Ve). Lorsque j'ai déposé cette motion, au début de la nouvelle législature, c'était pour nous donner de meilleures conditions de travail

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5109

pour les quatre prochaines années. Je parle de grande entreprise, effectivement, car la Ville de Genève en est une, la fonction publique municipale représente plus de 3000 employés. On peut considérer qu'avec un tel nombre d'employés la Ville est une grande entreprise, sans se demander quand aura lieu la prochaine fusion ou absorption! C'est une entreprise qui n'a pas forcément des objectifs strictement économiques – contrairement à ce que certains voudraient – qui ne doit pas bouffer les autres, mais qui doit savoir aussi gérer ses affaires et doit se soucier de la mobilité de ses employés. Quand on sait qu'un tiers des accidents de travail se passent dans les déplacements, entre le domicile et le lieu de travail, avec des véhicules privés, eh bien, on se rend compte qu'une entreprise telle que la Ville de Genève doit avoir le souci de gérer au mieux les déplacements de ses employés, qui, s'ils ont moins d'accidents, seront plus au travail!

En tant qu'élus, nous n'appartenons pas à cette entreprise, mais nous en sommes extrêmement proches. C'est pour cela que, dans ma motion, je demandais que nous puissions bénéficier du bouquet de transports qui est proposé à tous les employés de la Ville de Genève. Il s'agit d'encourager les conseillers municipaux à prendre les transports publics même si, comme l'a dit très justement M. Maudet, certains d'entre nous bénéficient déjà d'un abonnement général ou d'un abonnement demi-tarif, ou d'autres moyens de transports écomobiles prenant peu de place sur le domaine public.

Je suis assez fatigué de voir ces conseillers municipaux qui habitent en ville, qui vont en commission en ville, qui se garent avec leur voiture devant la salle de commission, devant le chantier que nous devons visiter ou devant l'Hôtel de Ville, sur la bande cyclable. Les spécialistes de ces actes sont ici, dans cette salle, et je vois qu'ils sourient. Ils se garent systématiquement à ces endroits, quitte à prendre une amende de 120 francs; ils s'en foutent, ils ont les moyens!

Je voulais aussi attirer l'attention des conseillers municipaux sur le fait qu'il existe d'autres moyens de transport, respectueux des autres usagers de notre cité, comme les piétons et n'importe qui circulant dans notre cité et qui n'a pas envie de voir systématiquement les places et les rues occupées par des voitures qui n'ont rien à faire là. C'était aussi une réflexion que je voulais développer et on me tend la perche: je la saisis.

Effectivement, le Grand Conseil bénéficie de la gratuité des transports publics; il est vrai que l'Etat de Genève consent un investissement assez important dans les prestations TPG... (*Remarques de M. Ducret.*) Mais, Monsieur le député Ducret, vous pourrez prendre la parole, vous pourrez modifier la motion tout à l'heure, si vous estimez qu'elle est fausse. Je disais qu'au Grand Conseil les députés peuvent avoir l'abonnement Unireso à l'année.

Concernant la motion M-444, certains se bercent d'illusions en pensant qu'ils vont être soutenus par la droite, qui les soutient ce soir dans leur refus de cet

5110

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

abonnement Unireso. Alors là, j'attends de voir ce que la droite va faire avec la motion M-444. A mon avis, elle va simplement la refuser, car elle va avoir la même attitude qu'elle a au Grand Conseil et qui est celle de diminuer les prestations à la population, les prestations pour les retraités, pour les jeunes. Si vous attendez un soutien de la droite à la motion M-444 en échange de votre opposition ce soir, vous vous trompez!

Enfin, la motion, telle que je l'avais présentée, allait dans le sens de s'aligner sur les prestations offertes aux fonctionnaires de notre municipalité. La commission des finances, alors que la hausse des tarifs TPG était déjà connue, a accepté l'amendement socialiste qui demandait la gratuité. Vous connaissiez tous déjà le nouvel élément tarifaire, vous avez donc voté en connaissance de cause. Ce soir, je voudrais revenir à ma proposition originelle qui visait à soutenir la politique active du Conseil administratif avec son bouquet de transports et à faire en sorte que les conseillers municipaux, vu leur charge, puissent également en profiter, comme le personnel de la grande entreprise Ville de Genève. C'est dans ce sens-là que cette motion voulait aller. J'allais déposer un amendement à ce sujet, mais nous nous rallierons à celui qui va être présenté par M. Mettan.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mon privilège personnel est d'avoir été élu. Je suis extrêmement fier de l'être, fier de siéger ici et fier de faire partie de commissions avec vous. En plus, je suis payé pour le faire.

En ce qui me concerne, je refuse ce genre de privilège; encourager n'est pas payer. Tout cela est une démarche très personnelle; si les gens veulent prendre le bus, le vélo, je n'y vois pas d'inconvénients. Je vis depuis six mois une expérience politique extraordinaire, je suis dans une dynamique extraordinaire et je suis payé pour cela. On nous paie des jetons de présence et je ne vois pas pourquoi, en plus, alors qu'il y a des gens qui sont plus dans le besoin que nous, on devrait nous octroyer, à chacun un abonnement TPG gratuit. Je pense que d'autres gens le méritent et que nous ne devrions pas profiter de notre position, du fait que nous avons été élus. Je voterai contre, et mon groupe aussi, l'amendement radical et cette motion. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

M. Guy Mettan (DC). C'est une soirée extraordinaire parce que, pour la première fois depuis que je siége dans ce Grand Conseil...

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5111

Des voix: Conseil municipal!

M. Guy Mettan. Pardon! ...dans ce Conseil municipal, c'est la première fois que je me trouve parfaitement d'accord avec M. Brogginini! (*Rires.*) Ou que M. Brogginini se trouve parfaitement en accord avec moi. En effet, j'ai déposé un amendement pour demander le retour à la motion originale qu'il nous avait proposée avant qu'elle ne soit amendée par le Parti socialiste, et qui va un peu dans le même sens que ce que nous a proposé M. Maudet:

Projet d'amendement

Retour à la motion originale non amendée.

Je comprends bien les raisons des libéraux qui ne veulent pas que les élus bénéficient de privilèges, bien que je doute que ce soit un grand privilège que de pouvoir bénéficier des transports publics que nous subventionnons. Je peux comprendre leur argument, mais je ne vois pas pourquoi des conseillers municipaux, qui représentent la Ville au même titre que ses employés, ne pourraient pas bénéficier des mêmes conditions. Dès lors, je trouve tout à fait logique qu'en tant que représentants de la Ville, même si nous ne sommes pas salariés, nous puissions bénéficier des mêmes conditions que les employés, sachant que c'est aux autorités de négocier ces conditions de groupe pour l'ensemble des gens qui ressortissent à la Ville, qu'ils soient conseillers municipaux ou membres de l'administration. Dès lors, justement, nous n'avons aucun problème à ce que la motion, telle qu'elle nous avait été présentée par M. Brogginini, bénéficie aussi aux élus que nous sommes.

C'est la raison pour laquelle je vous demande ce soir de revenir au texte original, de le voter de façon à conclure rapidement sur cet objet, sans passion.

M. Jacques Mino (AdG/SI). J'ai eu le plaisir d'entendre M. Hatt-Arnold nous dire qu'il était payé pour siéger ici: il a de la chance, il est privilégié! Quand on parle d'entreprise, il faut être sérieux. La Ville n'est pas une entreprise cotée en Bourse qui passe son temps à bouffer les sociétés voisines pour survivre et à mettre à la porte leurs travailleurs. Heureusement, dirais-je! Notre groupe n'a pas parlé de privilège, car nous pensons simplement que cette motion est une mauvaise réponse à une très bonne question. En cela nous sommes d'accord avec les remarques faites par M^{me} Keller Lopez et par M. Maudet.

Effectivement, notre tâche est lourde, elle n'est pas bien rémunérée; nous ne sommes pas payés, Monsieur Hatt-Arnold, pour notre travail, nous sommes juste dédommagés. Un certain nombre d'entre nous sont d'ailleurs mal dédommagés et

5112

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

mériteraient de l'être plus. C'est pourquoi mon groupe se propose de déposer une motion qui nous fera nous pencher sur cette vraie question: comment revaloriser notre fonction, même financièrement?

M^{me} Sandrine Salerno (S). Qu'on le veuille ou non, qu'on le prenne par le petit bout de la lorgnette, qu'on parle de baby-sitting, de transports ou de n'importe quel autre objet, en fin de compte, on touche la question de fond que M. Maudet soulevait tout à l'heure, à savoir: qui accède au plénum? Quelles sont les conditions que l'on offre aux personnes qui représentent la population, lorsqu'elles siègent dans un parlement pour faire leur travail, qu'il soit cantonal ou municipal? Ce soir, on a parlé de la «lutte» relative au défraiement de baby-sitters pour les soirs de séance, on a aussi parlé des débats qu'on a eus lorsqu'on a équipé les conseillers municipaux d'ordinateurs portables. Je rappellerai quant à moi les débats tout récents, dans le cadre du budget 2004, sur la connexion ADSL. Auparavant, on avait une connexion de base reliée au téléphone. Télécharger de gros documents prenait du temps et, par exemple, en période de budget, la commission des finances perdait énormément de temps à traiter ces documents. Lorsqu'on a parlé d'équiper les conseillers municipaux du raccordement ADSL – c'était d'ailleurs une proposition du Parti démocrate-chrétien – ce fut tout un débat pour savoir si cela n'était pas un luxe. Aujourd'hui, nous avons tous cet équipement – certains l'avaient déjà – et je pense que vous conviendrez bien avec moi que ce luxe-là ne nous semble peut-être pas indispensable mais en tout cas nécessaire.

On nous parle aussi du privilège d'être élu. Il est clair que la fonction d'élu est valorisante, importante. Je rappelle que, dans un système comme le nôtre, c'est-à-dire un parlement de milice, quand on débat de ce sujet, on ne débat pas pour soi. Nous avons, toutes et tous, une durée de vie politique limitée. Lorsque le Parti socialiste a défendu la motion M-33 sur le baby-sitting, quand il défend en commission la gratuité d'Unireso – je reviendrai sur l'amendement des Verts – quand nous essayons d'avoir un débat plus large sur les conditions-cadres qui sont offertes aux personnes qui siègent, ce n'est pas pour nous octroyer des privilèges, ni pour les défendre. Nous avons conscience que la durée de notre mandat d'élu, dans un parlement de milice, fait que, demain ou après-demain, d'autres personnes nous remplaceront, que l'élu est un acteur politique qui change. Je pense qu'un de nos rôles est d'avoir une réflexion qui ne porte pas uniquement sur la société, mais aussi sur qui la représente. On a déjà fait ce débat sur la représentativité, il est difficile, car il nous remet tous en cause. Qui est-on, qui représente-t-on dans cette enceinte et quels moyens va-t-on nous donner – ma collègue Virginie Keller Lopez l'a dit – pour continuer à siéger et, en tout cas, aller jusqu'au bout du mandat de quatre ans? C'est un débat particulièrement épineux. Au Grand Conseil, ce débat est en train d'avoir lieu et je pense qu'il va nous falloir passer par là.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5113

Un politologue du nom de Sciarini a sorti un rapport qui parle de la fonction d'élu, de la difficulté d'arriver à gérer cette charge et, pour certains groupes de la population, d'y rester. C'est notamment le cas des femmes, puisque, si parfois elles arrivent à cette fonction, elles ont beaucoup de peine à mener de front toutes les activités et à faire l'ensemble du mandat. Je vais essayer de me procurer ce rapport et je le transmettrai au Secrétariat du Conseil municipal. Je demanderai qu'on vous l'envoie sur votre messagerie, parce que je pense que c'est un document important qui, peut-être, nous permettra d'avancer dans les débats.

Aujourd'hui, le Parti socialiste ne va certainement pas gagner sur l'amendement que nous avons essayé de faire passer en commission. Nous allons certainement devoir faire un pas en arrière, c'est-à-dire nous rallier à la proposition des Verts, du Parti démocrate-chrétien et des radicaux. A l'intention de M. Blaise Hatt-Arnold – Monsieur le président, vous transmettez – qui parlait du salaire qu'il touchait en tant que conseiller municipal, je répète que ce n'est pas un salaire, mais plutôt un défraiement. Je pense qu'il faut rappeler – c'est important, puisque nos débats sont retransmis à la télévision, que les personnes qui nous écoutent le sachent – que les jetons de présence permettent de faire vivre beaucoup de partis politiques. En ce qui nous concerne, nous, socialistes, 50% des jetons de présence reçus par les conseillers municipaux – il en va de même pour les conseillers administratifs – est reversé au Parti socialiste, parce que, sans cela, toute une partie de la vie politique ne pourrait pas être assurée. Nous n'avons pas de ressources personnelles, de ressources d'entreprises ou de mécènes qui sponsorisent notre activité politique et les prises de position que nous portons au travers de nos discours et de nos programmes.

Nous nous rallierons à l'amendement qui a été déposé, peut-être pas avec le sourire, mais en sachant que c'est un débat qui prendra du temps, on l'a notamment vu avec les jetons pour le baby-sitting. Ce soir, on fait le premier pas et on espère que, lors de cette législature, on en fera d'autres.

Je transmettrai à M^{me} Cabussat le rapport Sciarini, comme cela, je pense qu'on aura tous une meilleure connaissance de ce sujet pour les prochains débats. Cela nous permettra de parler de manière plus argumentée. Encore une fois, la volonté du Parti socialiste est d'avoir, dans toutes les enceintes, des parlements représentatifs des hommes et des femmes qui peuplent notre cité. Malheureusement, le parlement que nous sommes ici aujourd'hui n'est qu'en partie représentatif des citoyens qui nous ont élus.

M. Alexis Barbey (L). C'est assez amusant: sur un débat qu'on aurait pensé être anodin, ce soir, les masques tombent! J'ai un certain plaisir à pouvoir reprendre quelques interventions des préopinants, à commencer par celle de M^{me} Salerno, qui se posait la question de savoir qui on représente. Madame Salerno, je ne sais pas si

5114

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

vous avez beaucoup de doutes sur la question, je crois que vous savez pertinemment qui vous représentez. Pour ma part, je sais très bien qui je représente et je n'ai pas de problèmes de morale par rapport à cela. Je n'ai pas besoin non plus de me voter des subventions pour renforcer ma motivation à cet égard.

M. Mino nous disait que nos jetons n'étaient pas des salaires, mais des dédommagements. Monsieur Mino, vous savez comme moi que la population estime que nous sommes rétribués pour le travail que nous faisons. D'autre part, je ne pense pas que le sacrifice de part et d'autre de cette salle – est-ce qu'une heure de travail passée au profit de notre employeur nous rapporte plus ou moins qu'une heure de travail passée au profit de notre Conseil municipal? – soit réparti équitablement...

Enfin, on a entendu que la droite désirait baisser les prestations et, en particulier, celles relatives aux transports publics. J'aimerais quand même rappeler que le président des TPG est un libéral et que, sous sa férule, les TPG ont développé leurs prestations de façon tout à fait sensible. Par conséquent, on a peu de leçons à recevoir en ce domaine.

M. Broggin est obligé, naturellement, de rajouter de l'eau au moulin de cette motion dont il est l'auteur, et je comprends son enthousiasme à défendre son œuvre première. Néanmoins, Monsieur Broggin, vous savez bien que, lorsque je vous parle, je ne défends pas les gens qui se garent devant le Palais Eynard ou devant la salle du Grand Conseil pour les séances plénières auxquelles nous participons. En ce qui me concerne, je me déplace à vélo, mais je sais que je ne suis pas le seul: il y a plusieurs conseillers municipaux qui n'ont absolument aucun moyen de transport privé et qui se déplacent à pied. Par conséquent, le débat sur l'Unireso dépasse largement le fait de savoir si on trouve ou pas une place de parking dans cette ville. Il s'agit réellement de savoir à quoi on a droit quand on défend les intérêts de la population genevoise.

Le vrai clivage qu'il y a entre vous et moi, Monsieur Broggin, c'est quand vous déclarez que nous sommes, au même titre qu'un employé de la Ville de Genève, des espèces de superemployés de la Ville. Je n'ai pas du tout cette impression. J'ai le sentiment d'être un citoyen qui a été désigné par d'autres citoyens pour défendre leurs intérêts. Parmi ces intérêts, ils s'attendent à ce que je m'acquitte de ma tâche sans demander de privilèges particuliers par rapport au plus modeste de ces citoyens. A ce titre, j'estime que tous les titres de transports, ou que tous les autres avantages en nature que vous réclamez dans vos motions, sont simplement superfétatoires et, à la limite, insultants! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Barbey. Je vous rappelle au passage de toujours vous adresser au président.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5115

M. Pierre Rumo(T). Une fois de plus, certains ont cru bon d'attaquer le Parti du travail. J'aimerais simplement rappeler que lorsqu'il s'est agi de discuter du défraiement pour le baby-sitting – je n'étais pas membre de ce Conseil à ce moment-là – dans un premier temps, le Parti du travail avait refusé ce principe et qu'il est revenu sur sa décision.

Concernant les sacrifices importants que tous ici nous faisons, je crois que les militants et les conseillers municipaux du Parti du travail sont bien placés pour le savoir, puisqu'ils ne gardent que 25% de leurs jetons de présence des séances plénières ou de commission, sans parler du temps qu'ils consacrent à la préparation de ces séances. Sur ce plan, je crois que les conseillers municipaux du Parti du travail n'ont pas de leçons à recevoir de quiconque ici.

D'autre part, M. Muller l'a rappelé hier, les comptes de la Ville risquent d'être plus mauvais que prévu et, si j'ai bien calculé, si la motion est acceptée telle qu'elle a été votée en commission, cela pourrait atteindre un coût compris entre 56000 et 80000 francs suivant le nombre de conseillers municipaux intéressés et suivant le type d'abonnement qu'ils prendraient. Cette mesure nous paraît inopportune au moment où une augmentation des tarifs pour les personnes âgées entre en vigueur. Il me semble que nous ne sommes pas dans la même situation économique et sociale que cette partie importante de la population. Il est alors tout à fait injuste de voter ce principe d'abonnements gratuits, même si certains veulent en venir à une solution plus douce avec un abonnement calculé sur le même principe que celui des fonctionnaires de la Ville de Genève.

Par ailleurs, si le Parti du travail a changé d'attitude, je crois que personne ne peut nous en faire grief. Les caucus existent pour discuter et, même si notre groupe est peu important depuis juin 2003, une discussion a eu lieu et nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions pas accepter cette motion. Nous sommes revenus sur notre décision, même si en commission des finances notre représentante avait accepté le principe de cet abonnement gratuit.

Concernant M. Sciarini, politologue qu'on lit régulièrement dans le *Temps*, je suis tout à fait certain que son étude sur le travail des élus est très intéressante. J'aimerais néanmoins relever qu'il vaut mieux lire ce politologue un jour avant les élections, parce que la plupart de ses prédictions sont fausses si on les lit deux jours après; il se trompe une fois sur deux... Je veux bien que M. Sciarini ait fait un travail très intéressant, mais ne le mettons quand même pas au pinacle ni sur un piédestal élevé. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ferai quelques remarques complémentaires à ce qui a été dit par mes collègues. Tout d'abord, en ce qui concerne les employés de la Ville de Genève, nous considérons qu'à l'égal de certaines grandes entreprises la

5116

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

démarche entreprise par la Ville de Genève pour permettre à ses employés d'accéder à ce moyen de mobilité douce procède d'une gestion intelligente des ressources humaines et je ne vois pas là qu'on puisse faire une analogie avec la situation de conseiller municipal, qui n'a rien à voir avec celle d'employé de la Ville.

Je crois qu'il n'échappe plus à personne que, parmi les considérants qui ont été rappelés par mon collègue Alexis Barbey dans sa première intervention, le seul qui conserve une certaine pertinence ou qui pourrait la conserver, c'est celui qui nous dit qu'il convient «d'inciter les conseillers municipaux à se déplacer en ville de manière peu polluante et sans accaparer le domaine public». Or que voit-on aujourd'hui? Dans le débat, ce considérant-là, cette justification du privilège qui serait accordé aux conseillers municipaux disparaît totalement de la discussion et pour cause: on a très bien compris dans cette enceinte que, pour ceux qui après six ou huit mois de législature, et même pour les autres qui sont là depuis plus longtemps, s'ils n'ont pas encore choisi un mode de déplacement écomobile, ce n'est pas cette incitation-là qui permettra de modifier leur attitude.

Effectivement, on retombe donc sur la question de savoir si l'octroi d'une subvention complète ou partielle aux conseillers municipaux dans l'acquisition d'un abonnement TPG correspond à un besoin lié à l'amélioration des conditions de travail des conseillers municipaux. Lorsqu'il avait été question de voter une subvention ou une indemnité pour le baby-sitting, nous avions été contre, mais nous pouvions comprendre d'une certaine manière que la personne qui devait quitter son foyer devait trouver un moyen pour garder ses enfants. Nous pensions alors, et nous pensons toujours, que, si ce problème est véritable, il n'appartient pas à la Ville d'en assumer les charges financières. Mais enfin, nous comprenions la question.

Aujourd'hui, lorsqu'on nous dit qu'il est absolument nécessaire, pour pouvoir mener une carrière de conseiller municipal, d'avoir une subvention pour l'abonnement TPG, je crois que c'est une justification qui fait plus sourire qu'autre chose. On ne pourra pas nous faire croire qu'une subvention TPG est l'élément déterminant qui permettra à chacun d'entre nous de continuer ou non son mandat politique. L'abonnement TPG est un élément de la vie de tous les jours pour le simple citoyen comme pour le conseiller municipal, et, à ce titre-là, la qualité de conseiller municipal et les déplacements impliqués par cette fonction ne jouent absolument aucun rôle.

Je ferai une dernière remarque à l'intention du groupe socialiste qui nous parlait de ses règles internes en termes de répartition des jetons de présence. J'aurais tendance à dire que, si chaque parti possède sa manière de répartir les jetons de présence, chaque parti a aussi sa manière de les utiliser. Certaines publicités, certes traitées sur le trait de l'humour et avec une certaine dérision, sont fort coûteuses dans la presse locale. Si c'est une priorité dans les investissements du Parti

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5117

socialiste, eh bien, c'est son affaire. Les quelque 1000 ou 1500 francs dépensés dans la *Tribune* d'hier pour se gausser des discussions entre les radicaux et les libéraux auraient probablement permis à bon nombre de conseillers municipaux socialistes de bénéficier d'une certaine aide pour l'acquisition de l'abonnement TPG! (*Applaudissements.*)

M. Roberto Brogini (Ve). Il paraît qu'on se prend pour des superfonctionnaires! On n'a jamais dit cela. Il y a peut-être certaines personnes qui ont des problèmes de compréhension et pour qui notre attitude serait insultante, mais elles ont mal compris. Nous ne sommes absolument pas des superfonctionnaires! Je l'ai déjà dit très clairement, nous sommes des élus qui avons des fonctions. Dans le cadre du bouquet de transports du Conseil administratif, avec la motion telle que je l'avais formulée, les comptes de la Ville de Genève étaient inchangés. Cette dernière, en tant qu'entreprise, bénéficie déjà d'un accord avec les TPG pour des abonnements à prix réduit.

Refuser d'en bénéficier est une erreur, même s'il s'agissait d'encourager ne serait-ce qu'une seule personne. Imaginons qu'une personne, en faisant le calcul, se dise qu'avec son maigre budget le fait d'être conseiller municipal représente des frais supplémentaires et qu'elle n'y arrivera pas, mais qu'en comptant le bouquet de transports, elle change d'avis: eh bien, votons dans ce sens-là!

On nous dit que certains conseillers municipaux sont payés! Je trouve cela fantastique. Certains libéraux disent qu'ils viennent ici pour être payés; je trouve cela assez extraordinaire. Il faut savoir que plusieurs partis dans cette enceinte vivent grâce aux rétrocessions que leur versent leurs élus. Ce n'est pas le cas du Parti libéral qui, lui, a un financement. Du reste, nous aimerions que vous soyez clairs en nous disant d'où vient votre financement... (*Exclamations.*) C'est le même débat qu'il y a eu à Berne sur l'abonnement général pour les conseillers nationaux. Vous auriez pu dire que vous renonciez aux portables: je vous vois très bien dire que vous n'en avez pas besoin, parce que vous pouvez les payer vous-mêmes. Vous pouvez dire que vous renoncez à l'abonnement des TPG, parce que vous n'en avez pas besoin, que vous êtes assez riches et que vous pouvez vous débrouiller sans cela. Alors, faites-le! On vous applaudira deux fois plus. Mais ne venez pas nous dire après – comme vous l'avez fait pour la garde des enfants – que, finalement, vous pouvez comprendre mais que vous étiez quand même contre cette idée. Vous avez systématiquement cette attitude ambiguë. Alors, soyez clairs, jusqu'au-boutistes, et on vous comprendra, vous serez peut-être alors crédibles. Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter cette motion amendée.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je remercie M. Brogini pour sa démonstration qui m'a rempli d'aise. Effectivement, nous ne sommes pas des professionnels.

5118

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

Vous vous moquez du monde quand vous dites cela, on ne vous croit pas, Mesdames et Messieurs les libéraux, même si vous êtes payés à plein temps pour siéger ici. Le baby-sitting n'était pas un privilège, l'ordinateur n'en est pas un non plus, c'est un outil de travail. A supposer que vous votiez ce soir cette motion – ce que je ne ferai pas – cela ne serait pas un privilège non plus.

Je répète simplement que le problème le plus grave est ailleurs, et il faudra qu'on s'en saisisse un peu plus sérieusement. A ce moment-là, on refera les discussions qu'on a déjà eues, entre droite et gauche, deux ou trois fois au cours de la dernière législature sur le financement des partis. Vous, vous n'en avez rien à faire de vos jetons de présence, vous les gardez tous dans votre poche parce que vous êtes payés par ailleurs. Quant à nous, notre parti ne peut pas vivre si nous ne lui laissons pas 75% de ce que nous percevons. C'est une différence que tous les citoyens qui nous écoutent et qui nous lisent doivent savoir. On n'est pas à la même aune pour gérer nos affaires financières.

D'autre part, quand vous nous dites que M. Michel Jacquet a développé les transports publics, vous vous foutez du monde! C'est justement sous le gouvernement monocolor que les transports publics n'ont pas du tout évolué. Ce sont les conseillers d'Etat de l'Alternative, et notamment M. Cramer, qui les ont fait évoluer. Alors, ne racontez pas de mensonges à la population!

Le dernier point sur lequel je voudrais insister – parce que, pour notre groupe, il est important – c'est que, si nous privilégions la motion M-444, c'est par solidarité avec la population. Il se trouve qu'au-delà de tous les problèmes réels que certains d'entre nous rencontrent, je le concède, il y a toute une masse de la population genevoise qui se trouve coincée par l'achat de ces abonnements ou des tickets de transports publics. C'est avec ces gens-là que nous devons maintenant être solidaires. C'est cette bagarre-là que nous devons mener ensemble et j'attends aussi la droite sur ce sujet-là.

M. Didier Bonny (DC). On ne parlera probablement pas ce soir de la motion M-444, mais je voudrais préciser qu'elle concerne avant tout le Canton. Tous les groupes représentés ici siègent également au Grand Conseil. Je pense donc que c'est à ce niveau que le travail doit se faire, mais enfin, on en parlera un autre jour. Cela dit, il est vrai que la question des «privilèges» revient régulièrement au sein de ce Conseil municipal, notamment concernant les jetons de présence ou les frais de baby-sitting. Très souvent, j'ai eu l'occasion de prendre la parole sur ce sujet et de m'énerver plus ou moins, parce que nous n'avons pas la même vision des choses. Aujourd'hui, je vais essayer de rester calme.

Quand on commence à parler de privilèges, il faudrait une fois aller jusqu'au bout de la question. J'aimerais que ceux qui sont contre ces soi-disant privilèges refusent de percevoir les augmentations de jetons de présence et qu'ils les laissent

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5119

dans la caisse municipale. J'aimerais également... (*Remarque de M. Zaugg.*) Monsieur Zaugg, je parle de ceux qui touchent la totalité du montant de leurs jetons de présence, ce qui n'est pas votre cas. J'aimerais également que tous ceux qui profitent d'aller au Grand Théâtre gratuitement n'y aillent plus! Qu'ils laissent leurs places à d'autres! Que ceux qui vont à la Comédie gratuitement n'y aillent plus, que ceux à qui on offre des billets pour aller au théâtre n'y aillent plus non plus. Où est la limite du privilège? On peut vraiment se poser la question. Soit on va jusqu'au bout des choses et j'attends que ceux qui luttent contre ces privilèges déposent des motions contre cela. J'attends aussi qu'ils ne se rendent plus au Grand Théâtre gratuitement, ni à la Comédie. Qu'on ferme la loge! Vous me direz que, dans l'état dans lequel elle se trouve actuellement, on ferait mieux de la fermer, mais c'est un détail.

Il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. En ce qui me concerne, je ne pense pas que c'est un privilège que de venir ici le mardi de 16 h à 23 h. Je ne pense pas que c'est un privilège de revenir le mercredi de 17 h à 23 h. Je ne pense pas que c'est un privilège d'aller, demain soir, à la commission des sports et de la sécurité, de 17 h 30 jusqu'à je ne sais quelle heure. Evidemment, chacun choisit de s'inscrire sur une liste électorale, mais il faut bien qu'il y ait des personnes qui fassent ce travail-là. Discutez autour de vous! Combien y a-t-il de personnes qui veulent faire ce travail? On n'arrive plus à recruter des gens pour se mettre sur les listes. Alors, ne mettons pas des bâtons dans les roues de ceux qui veulent bien le faire. Ici, il s'agit d'améliorer un peu les conditions de travail des conseillers municipaux, en leur offrant un abonnement TPG, ou 200 francs de réduction – qui sont compensés, comme l'a rappelé M. Broggini, par le fait que nous ne pouvons plus aller au parking Saint-Antoine. Franchement, cela vaut-il la peine de faire un débat qui dure depuis deux heures? Ce qui est important, c'est que nous siégions ici, que nous travaillions dans l'intérêt de la collectivité et que nous avancions pour passer au point suivant. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord vous rappeler que, si vous êtes ici, c'est que vous l'avez tous choisi; personne n'a été forcé et contraint de siéger dans ce parlement. Cela me paraît être la première vérité. Une deuxième précision concerne l'abonnement réduit Unireso pour nos fonctionnaires. Je vous rappelle – peut-être que certains d'entre vous s'en souviennent – que la diminution de cet abonnement est compensée par une augmentation des revenus, en particulier grâce à ceux qui n'ont pas souscrit à l'abonnement TPG et qui gardent leur place de parking. Nous louons, depuis quelques mois déjà d'ailleurs, les places de parking réservées aux fonctionnaires. Cela dit, sans parler de privilèges, il y a un certain nombre d'avantages ou de facilités que le Conseil municipal a acquis. Permettez-moi de vous en rappeler quelques-uns, sans que la liste soit exhaustive. Je ne parlerai pas des jetons de

5120

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

présence, car on connaît la problématique: certains d'entre eux sont donnés à des partis, à des associations, c'est de la cuisine interne qui est propre à chaque parti. Par contre, il y a quand même d'autres avantages ou facilités qu'il faut rappeler. Vous touchez maintenant, depuis quelques années, des jetons pour les caucus; nous ne connaissions pas cela à l'époque. Vous touchez des indemnités pour les repas; nous ne les avions pas à l'époque. Vous avez un accès complet et gratuit à la culture genevoise...

Des voix. Non!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Bien sûr, vous pouvez, en tant que conseillers municipaux, accéder à tout ce qui fait partie de la Ville de Genève. La liste n'est pas exhaustive, mais ne me dites pas le contraire: vous pouvez accéder au Grand Théâtre, à la Comédie, au Grütli, à des tarifs réduits, voire gratuitement. Ce ne sont pas des facilités dont les citoyens qui ne sont pas conseillers municipaux de la Ville de Genève peuvent bénéficier en tout cas!

J'ai constaté, et cela s'est avéré dans nos comptes, une courbe ascendante des frais du Conseil municipal... (*M^{me} Keller Lopez rit.*) Vous riez, Madame, mais allez voir à combien se montaient les indemnités du Conseil municipal il y a trois ou cinq ans de cela!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Il y avait combien de femmes?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, Madame Keller Lopez, il y avait autant de femmes, certainement moins revendicatrices, mais en tout cas aussi travailleuses que vous! (*Chahut.*)

Je laisse revenir un peu de calme et je reprends ce qui a été dit par un certain nombre d'entre vous, en l'occurrence, des deux côtés de cet hémicycle. Cela m'a fait très plaisir d'entendre ce que pensent le Parti du travail et l'Alliance de gauche à propos, justement, de ces avantages qui ne sont pas octroyés aux personnes qui en auraient peut-être vraiment besoin et qui n'osent pas les demander. Quand je vois que le Conseil municipal veut s'arroger des privilèges – car cette fois-ci, ce sont des privilèges – eh bien, permettez-moi de vous dire que je n'ai pas le même sens de la solidarité!

Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, je ferai un jour le calcul exact de ce que vous coûtez, et vous serez certainement étonnés de voir le prix actuel du Conseil municipal par rapport à ce qu'il coûtait auparavant. (*Protestations.*)

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5121

Le président. Madame Keller Lopez, vous pouvez prendre la parole en vous inscrivant.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cela ne vous plaît pas que l'on vous assène quelques vérités, mais tant pis! Mesdames et Messieurs, il n'y a pas dans mon intervention un quelconque antiféminisme, mais une simple volonté de dire les choses clairement et d'arrêter les dépenses incongrues.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, comme vous l'avez dit à gauche et à droite, à refuser cette motion, y compris ses amendements. Pour clore ce débat, en nota bene, j'aimerais dire à celui qui est intervenu pour parler des finances du Parti libéral que ces dernières sont parfaitement transparentes; il existe une loi qui règle tout cela et il n'y a strictement rien à dire là-dessus.

Le président. Madame Keller Lopez, je vous prie de garder votre calme et votre sérénité. Vous pouvez vous inscrire pour prendre la parole si vous le souhaitez, mais laissez parler les orateurs.

M^{me} Renate Cornu (L). J'aimerais que vous gardiez les pieds sur terre. Faut-il rappeler qu'ici deux convictions de société s'affrontent? Gardons à l'esprit, finalement, que celui qui paie ces avantages que vous voulez aujourd'hui obtenir, c'est le contribuable. Il nous regarde en ce moment ou il apprend ultérieurement ce qui a été voté ici, par la presse. Pensez-vous réellement que profiter de l'Etat, c'est-à-dire des impôts que tout le monde paie, soit juste, par rapport à celui qui prend son ticket de bus tous les jours? Eh bien, moi, je ne le crois pas. Nous avons choisi librement notre fonction ici en tant qu'élu, en tant que conseiller municipal, nous n'avons pas choisi cela pour avoir des privilèges. C'est pourquoi je vous prie de garder la tête froide sur ce sujet et de ne pas entrer dans ce type de revendication.

M. Jean-Marie Hainaut (L). J'aimerais dire deux mots, car certaines des interventions précédentes ont laissé planer un certain doute – c'était d'ailleurs plus des élucubrations que des interventions, à vrai dire – sur d'éventuelles indemnités autres que les libéraux pourraient avoir. Quand M. Hatt-Arnold a dit qu'il était payé pour venir, il entendait bien évidemment qu'il était rétribué, comme vous tous, par les jetons de présence qui sont votés par le Conseil municipal, que ce soit pour les séances plénières, les séances de caucus ou pour les séances de commission. Il n'est évidemment pas vrai que nous ayons une quel-

5122

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

conque autre indemnité, surtout pas d'ordre professionnel. A cet égard, je crois que la coordination, ou la combinaison de notre activité politique et de notre activité professionnelle n'est certainement pas plus favorisée ou privilégiée que celle que vous pouvez rencontrer, sur les bancs d'en face!

M. Michel Ducret (R). Il faudrait quand même apporter quelques corrections et quelques précisions suite à certaines affirmations lues dans le texte de la motion ou entendues ici. Premièrement, j'aimerais bien qu'on ne parle plus d'abonnement TPG, car il s'agit de l'abonnement Unireso. C'est maintenant Unireso qui fournit des abonnements qui, non seulement offrent des prestations à la population sur les lignes des TPG, mais également sur les Mouettes genevoises et sur les Chemins de fer fédéraux. D'ailleurs, ce dernier mode de transport va considérablement s'accroître dans les années qui viennent avec le développement du RER dans notre canton.

On ne peut pas non plus laisser dire que le développement des transports collectifs à Genève est le seul fait de la gauche ou de M. Cramer en particulier. Tous les magistrats qui se sont succédé à la tête des transports, qu'ils soient de gauche ou de droite, depuis M. Ziegler en particulier, ont fait d'énormes efforts pour que ce dossier avance et qu'il fasse finalement l'objet d'un accord général. Je ne crois pas qu'un bord ou l'autre puisse tirer particulièrement la couverture à lui et se vanter d'avoir fait avancer ce dossier plus que d'autres.

J'aimerais ensuite qu'on ne fasse pas croire à la population que les abonnements Unireso remis aux députés sont offerts par les TPG ou par Unireso, car ce n'est pas le cas. Les abonnements sont payés par le Grand Conseil et sont débités sur le budget de ce dernier. D'ailleurs, les députés du Grand Conseil disposent également d'une carte d'abonnement au parking Saint-Antoine et ils ont le droit de l'utiliser à certaines heures. Cet abonnement ne couvre que les heures où se tiennent les séances de commission ou plénières. En dehors de cela, le parking est facturé aux députés. Lorsqu'ils se rendent au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour des séances de commission, au moment de signer les feuilles de présence, ils reçoivent des cartes de sortie du parking David-Dufour.

Le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, depuis des années, traite de la même manière les députés qui utilisent les transports publics ou l'automobile. Et en matière de déplacement, Mesdames et Messieurs, on entend une autre absurdité dans cette salle: on croirait, quand on écoute les propos de certains que tout le monde vient joyeusement au Conseil municipal les mains dans les poches! En réalité, énormément de personnes travaillent, et pas forcément en Ville de Genève. Certaines d'entre elles travaillent même loin. Je prends pour exemple mon chef de groupe qui, lui, étudie à Fribourg. Alors, c'est bien gentil de regarder

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5123

cela comme si nous étions tous des ménagères sortant de notre cuisine pour venir au Conseil municipal... (*Protestations, chahut.*) C'est exactement ce que vous tentez de nous faire croire!

Le président. Je vous prie de faire silence et de laisser parler l'orateur, sinon nous devons interrompre cette séance... (*Brouhaha.*) Nous interrompons la séance, le temps que chacun reprenne ses esprits et se calme.

(*La séance est suspendue de 21 h 40 à 21 h 45.*)

Le président. J'espère que chacun a pu reprendre ses esprits. Je redonne la parole à M. Ducret qui n'avait pas terminé son intervention.

M. Michel Ducret (R). Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, les gens se référeront au *Mémorial*. Il y en a qui n'écoutent qu'à moitié et qui, après, ont des réactions un peu épidermiques, c'est assez curieux...

Je voudrais relever une autre contre-vérité: la Ville de Genève ne subventionne pas les TPG ou Unireso mais paie simplement sa part légale des infrastructures, comme toutes les communes du canton. La Ville de Genève paie certes beaucoup, puisque tout le cœur du réseau est forcément en ville. D'autre part, elle cofinance des prestations supplémentaires au même titre que n'importe quelle autre commune du canton. A ce titre, le Conseil municipal de la Ville de Genève doit être traité comme tous les autres Conseils municipaux. Cet abonnement Unireso n'est donc pas un cadeau qui doit venir de l'entreprise de transport ou de celle qui dispense les abonnements, mais bien une décision qui se prend au sein de chaque commune en fonction de ce qu'elle désire.

Ensuite, entre autres choses, il est un peu énervant, à la longue, d'entendre parler sans cesse des jetons de présence et de leur utilité par des gens qui sont en fait fonctionnaires et qui ont toujours le même revenu, qu'ils viennent ou pas aux séances, qu'ils fassent ou pas de la politique. Sachez que certains, pour venir ici, doivent fermer la boutique à chaque séance. Ces personnes sont sur tous les bancs et je crois que pour celles-ci, comme d'ailleurs pour les femmes qui doivent faire garder leurs enfants, cela pose certainement plus de problèmes que la quantité des jetons de présence. Il faudrait peut-être s'en souvenir aussi.

Enfin, je relèverai que, si c'est vraiment pour venir aux séances plénières, il n'y a pas besoin d'abonnement. Un billet TPG coûte 5 francs aller-retour; à raison de deux séances par mois, cela coûte 10 francs. Comme il y a dix sessions par

5124

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

année, cela fait 100 francs. On pourrait donc donner une allocation supplémentaire de 100 francs à chaque conseiller municipal, qui couvrirait ces déplacements. Cela réglerait le problème de manière moins coûteuse qu'un abonnement entièrement payé à chacun des conseillers municipaux par la collectivité.

M. Georges Queloz (L). Je pense aux citoyens qui suivent nos débats sur TV Léman bleu et qui doivent être consternés, édifiés. Ce soir, on nous a annoncé un déficit de 33 millions de francs en 2003 et cela fait bientôt deux heures trente que l'on s'étripe, non pas sur une dépense, mais sur un privilège! Le calcul de ce que le Conseil municipal coûte a été fait. Cela fait quinze ans que je siége dans ce parlement, je peux vous dire que ce calcul a été fait et qu'on coûtait à l'époque 390 francs par minute. Je pense qu'avec les augmentations des jetons de présence et les indemnités que l'on perçoit, ici et là, on doit être aujourd'hui près des 600 francs par minute.

Imaginez combien on a dépensé ce soir sur ce sujet peu sérieux, voire indigne! La plupart d'entre nous se plaignent que le monde politique n'est plus crédible, qu'il n'est plus suivi, mais, on fait tout dans cette enceinte pour qu'il en soit ainsi. Je suis profondément triste et désolé, parce que la politique mérite mieux et qu'elle doit être abordée d'une manière beaucoup plus sérieuse. Cela me consterne...

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'ai pris la parole il y a à peu près quarante-cinq minutes et le débat avait une certaine tenue. Depuis, quarante-cinq minutes se sont écoulées et j'avoue que je suis largement affligée par les propos que j'entends. Une chose a notamment été dite par le conseiller administratif Pierre Muller sur laquelle je voudrais revenir, pas pour stigmatiser l'individu, mais simplement pour reprendre le fond du propos. Je pense que ce qu'on a entendu de la part du magistrat est particulièrement grave. Il nous a fait la leçon, en nous disant que nous coûtions cher. Eh bien, oui, Mesdames et Messieurs, la démocratie a un coût, notamment celui du défraiement des personnes qui l'exercent dans les parlements. On nous fait croire que nous, femmes et hommes politiques, coûtions un prix – que certains trouvent cher et d'autres moins – et on fait une distinction, qu'on lit d'ailleurs très souvent dans la presse de boulevard, entre les citoyennes et les citoyens et les femmes et les hommes politiques. En l'occurrence, nous sommes dans un système de milice, nous ne sommes pas des professionnels et il est totalement ridicule de tenir ce discours dans une enceinte parlementaire, qui consiste à dire qu'il y a les citoyens d'un côté et les politiques de l'autre. En Suisse et plus particulièrement à Genève, cela ne se passe pas comme ça: nous sommes des hommes et des femmes politiques parce que nous avons un mandat mais, parallèlement, nous sommes aussi des citoyens.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5125

Je le répète; ces mandats ont une durée de quatre ans. C'est un système qui permet aux hommes et aux femmes qui font la république – malheureusement pas à tous, puisque les étrangers n'ont pas le droit de vote ni le droit d'éligibilité dans ce canton et dans notre commune – de représenter les aspirations collectives de la population. Dire que les parlementaires ont un coût – les caucus, les repas, les séances, les ordinateurs portables, etc. - c'est déplacer totalement le débat, c'est discréditer totalement la fonction politique comme on la conçoit en Suisse.

S'il n'y avait pas de parlements et d'exécutifs démocratiquement élus, il n'y aurait aucune gestion des affaires de la cité. C'est parce que nous sommes là, parce que nous votons des motions, des projets d'arrêtés, des comptes, parce que nous contrôlons le budget avant de le voter, qu'il y a une vie politique. Aujourd'hui, en 2004, remettre cela en question et dire ce que le magistrat a dit – Monsieur le président, vous transmettez – c'est particulièrement grave et c'est catastrophique pour l'image du politique citoyen que nous sommes toutes et tous dans cette enceinte! (*Applaudissements des socialistes et des Verts.*)

M. Olivier Coste (S). Il est en tout cas un spectacle que vous avez oublié de mentionner, Monsieur le conseiller administratif, c'est celui du mauvais vaudeville auquel nous venons d'assister en direct! Lorsque, en tant que conseiller municipal et membre de la commission des naturalisations, nous rencontrons des personnes qui désirent acquérir la nationalité suisse, la plupart de ceux qui sont intéressés à la vie publique et qui ont regardé nos débats sur TV Léman bleu nous font part de la chance que nous avons de vivre dans une démocratie directe. Le fait de dévaloriser notre travail et notre engagement de citoyens avec les arguments de ce soir est navrant. Pour toutes celles et tous ceux qui ne voient plus l'action politique qu'avec les lunettes des «Guignols de l'info», il faudra, une fois, faire un débat pour expliquer tout ce que nous faisons, comme la recherche des économies dans les réalisations au service du public, des citoyens ou non, habitants, usagers ou passagers de notre ville. Je pense qu'il sera nécessaire de mettre un pansement sur cette mauvaise soirée!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je n'ai pas parlé du coût global du travail démocratique qui se fait, ici, dans ce Conseil municipal, Madame Salerno. Vous avez une écoute sélective ou vous déformez la vérité et les propos du magistrat que je suis pour les rendre peut-être plus agréables par rapport à votre doctrine politique! Je n'ai pas parlé du coût du Conseil municipal, mais des coûts substantiels additionnels et des avantages que vous, les socialistes et vous, Madame, essayez de vous arroger depuis un certain nombre de mois. Cela n'a rien à voir avec le débat démocratique. Je chiffrerai ces montants et vous serez bien étonnée de voir que tous ces petits avantages – et je n'ai même pas parlé de

5126

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

privilèges – sont quand même assez importants. Encore une fois, par rapport au débat initial, entre la gratuité de l'abonnement pour le Conseil municipal et la situation des gens qui ne peuvent pas se l'offrir, il y a un décalage que je trouve tout à fait insupportable.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Muller a le droit de s'exprimer au nom de la minorité du Conseil administratif, cela prouve la grande tolérance de la majorité de gauche du Conseil administratif.

Grâce aux radicaux, et cela fera plaisir à Pierre Maudet, grâce à James Fazy, Georges Favon et d'autres, au XIX^e siècle, l'accès démocratique aux charges électorales a été assuré et on peut s'en réjouir. En revanche, si on a un tel débat à ras les pâquerettes aujourd'hui, dérapant comme le tram, c'est parce que, depuis une centaine d'années dans ce pays, soit au niveau municipal, soit au niveau cantonal, soit au niveau fédéral, on n'a pas répondu à un certain nombre de questions. Ces dernières se rapportent à l'accès économique et financier aux charges électorales. Il est vrai qu'une inégalité de traitement existe. Personnellement, je me souviens qu'une «sainte» communiste qui s'appelait Nelly Wicky et qui a siégé ici, me racontait quelles avaient été ses difficultés quand elle était conseillère nationale. Elle était institutrice, elle devait manquer son travail à peu près 50% du temps et elle n'avait pas grand-chose à la fin du mois pour payer les factures. Notre camarade Amélia Christinat, qui était couturière, m'a raconté exactement la même chose. Il y a donc une inégalité de traitement et cela existe aussi au sein des exécutifs. En tant que représentant de gauche, je viens d'envoyer mon ordre permanent à la banque pour le Parti socialiste. Nous, élus de gauche, payons des sommes considérables à nos partis. Cette pratique s'inscrit dans les statuts de nos partis, ce qui n'est pas le cas des partis de droite. Je n'ai jamais vu un magistrat de l'Entente faire cela, jamais. (*Exclamations.*) Peut-être qu'un jour, lorsqu'il y aura un représentant de l'Union démocratique du centre, ce sera le cas, Monsieur Ischi...

M. Eric Ischi (UDC). Demain!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. C'est donc une question qui n'a jamais trouvé de réponse. Si on est modeste ou si on est riche, si on a la chance d'avoir une entreprise, une étude d'avocat ou de notaire, et qu'on est élu ici, eh bien, il y a une inégalité de traitement...

M^{me} Renate Cornu (L). Je n'ai pas d'étude d'avocat!

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5127

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je pose la question, je ne dis pas que j'ai la réponse, Madame Cornu, vous le savez très bien.

Une autre question se pose et certains pays qui nous environnent ont essayé d'y répondre... (*Brouhaha.*) Veuillez m'écouter, cela peut ne pas vous plaire, mais cela fait cent ans que l'on se pose cette question du financement des partis. Vous avez bien vu ce qui s'est passé en France, à gauche comme à droite, avec l'affaire Urba qui a plombé les socialistes, avec l'histoire d'Alain Juppé qui maintenant plombe l'UMP. Dans les années 1970 et 1980, en France, il n'y avait pas de réel financement des partis, ce qui obligeait les partis de gauche, du centre et de droite à trouver des financements extérieurs qui étaient souvent un peu douteux. A l'Assemblée nationale et au Sénat, certains élus et ministres ont eu le courage de dire qu'il fallait financer les partis, que c'était un rempart contre la corruption. Depuis, il y a moins de problèmes. Dans notre pays, c'est différent, on n'ose pas le dire; c'est tabou.

Je suis aussi frappé de voir, en tant que responsable d'un dicastère comme le mien, que des élus possèdent des entreprises et que, grâce au fait qu'ils sont élus, ils obtiennent des mandats d'architectes, d'avocats, d'entrepreneurs... D'autres, au Conseil national ou au Conseil des Etats, siègent dans 32 conseils d'administration! J'ai entendu, ce matin à la Radio romande, qu'un des candidats à la présidence du Parti radical, un Zougois, siège dans 32 conseils d'administration. Il y a vraiment une inégalité de traitement. Alors, quand on sous-paie les élus, on ouvre tous les robinets possibles à la malhonnêteté et c'est ce qui se passe au Conseil national et au Conseil des Etats.

Heureusement, c'est moins le cas dans un Conseil municipal comme le nôtre, mais je vous rappelle quand même que cela existe au Grand Conseil. Je ne dis pas que les élus de gauche sont mieux que ceux de droite, ce n'est pas ce que je veux dire, parce qu'il y a aussi des élus de gauche tentés par l'affairisme. Mais ce sont des questions que l'on doit se poser et, malheureusement, aucune réponse satisfaisante n'est donnée dans ce pays par rapport à ces problèmes. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). Contrairement à certains orateurs, je ne pense pas que le débat que nous avons ce soir soit du temps perdu. Peut-être que certains téléspectateurs auront cette impression, mais personnellement je ne le pense pas, même si M. Tornare vient d'élargir le débat au-delà de ce qui est prévu par la motion. Nous touchons là des questions fondamentales pour notre fonctionnement. Les questions sont posées par le petit bout de la lorgnette à travers cette motion, mais la mentalité qui s'exprime dans cette enceinte, et la manière dont on le fait, est révélatrice du débat et de son statut actuel. Je ne pense pas que cela soit

5128

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

du temps perdu. Ce soir, le problème concret qui se pose, c'est de savoir si, finalement – cela semble faire un consensus qui pourrait rallier une courte majorité – contre 500 francs de paiement, un conseiller municipal pourrait acquérir, aux mêmes conditions qu'un fonctionnaire de la Ville de Genève, cet abonnement Unireso. Mais, au-delà, le débat s'élargit sur nos conditions de travail. M. Tornare vient de parler de la question du financement des partis et de la transparence, mais j'aimerais vous préciser aussi, Monsieur le magistrat – vous transmettez, Monsieur le président – qu'il ne faut pas stigmatiser à tout prix les privés, les indépendants, les avocats et autres. Eux aussi, vous l'avez dit à demi-mot tout à l'heure, précisément parce qu'ils sont indépendants – et nous l'avions dit dans le débat sur les aides pour les petits enfants – ont des conditions pas toujours favorables à l'exercice d'un mandat politique.

J'aimerais dire un mot sur les propos du magistrat en charge des finances, qui m'ont fait bondir tout à l'heure. Il a réussi le tour de force d'être à la fois, dans la même harangue, suffisant et insuffisant. Insuffisant d'abord, dans son appréhension des soi-disant privilèges des conseillers municipaux. Il a peut-être une vision assez étriquée de la culture, car pour ma part je n'ai pas l'impression d'avoir accès à la culture genevoise dans sa totalité avec les quelques «privilèges» auxquels nous avons droit et que je ne peux d'ailleurs pas utiliser la plupart du temps parce que, précisément, mes soirées sont prises par l'activité de conseiller municipal. J'aimerais l'interroger, puisqu'il est en charge des finances, sur la rubrique des voyages du Conseil administratif qui, chaque année, émerge aux comptes dans des proportions démesurées, de l'ordre de quatre à cinq fois ce qui était prévu au budget. Là aussi, on pourrait s'interroger légitimement sur l'usage qui est fait de cet argent en termes de privilèges...

J'ai trouvé en revanche le magistrat suffisant dans son attitude. En effet les conditions changent et comparer des choux avec des patates, eh bien, ce n'est pas forcément relevant! Prenons un chiffre plus intéressant, il s'agit de la comparaison entre ce que coûtait un conseiller municipal à l'époque où cette ville comptait 100000 habitants et ce qu'il coûte maintenant par rapport aux 180000 habitants de la ville de Genève. On aura peut-être là des chiffres intéressants. Faisons le même calcul pour le Conseil administratif et ce sera tout de suite plus intéressant. Il s'agit là de chiffres qu'il faut manier avec prudence, car, Mesdames et Messieurs, selon un principe très radical – mais qui est partagé par beaucoup de groupes dans cette enceinte, j'espère – si la démocratie a un coût, en revanche, elle n'a pas de prix! Et c'est précisément parce qu'elle n'a pas de prix que, ce soir, il nous faut donner un signe qui montre que les mentalités évoluent, que nous ne sommes plus dans une conception féodale de la politique comme l'envisageait le magistrat en charge des finances tout à l'heure. Nous mettons un point d'honneur à dire que les conditions dans lesquelles nous travaillons doivent être remises en question. (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5129

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela a déjà été dit, nous donnons le 75% de nos jetons de présence à notre mouvement et nous en sommes très heureux, car cette répartition nous permet de faire de la politique. Nous ne sommes pas ici pour nous attribuer en priorité des avantages que nous souhaitons donner à toute la population. Nous sommes, à l'Alliance de gauche, dans l'absolu, en faveur de transports publics gratuits pour l'ensemble des habitants, mais, en aucun cas, nous ne voulons passer pour ceux qui se les attribuent en premier. C'est la raison pour laquelle nous avons signé la motion M-444 qui demande que quelque chose soit fait en faveur de la population, mais franchement commencer par la motion de ce soir, cela nous dérange un peu.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je voulais dire à peu près la même chose que M. Maudet au magistrat Muller. Je trouve bien que ce soit un homme de droite qui l'ait dit ce soir, plutôt qu'une femme de gauche, puisque M. Muller semble avoir un certain mépris pour le travail des femmes de gauche! J'ai notamment senti cela dans son intervention de tout à l'heure, concernant le travail politique de ma collègue Sandrine Salerno, et je trouve déplorable qu'un conseiller administratif homme se permette de parler comme cela à une conseillère municipale femme! Je remercie donc M. Maudet d'avoir pris la parole et d'avoir tenu ces propos.

M. Patrice Reynaud (L). Concernant le vaste débat qui vient d'être entrepris ce soir, très objectivement, nous ne pensions pas qu'il allait avoir lieu. Veuillez transmettre, Monsieur le président, au conseiller administratif Tornare qu'une triste confusion persiste elle aussi depuis la nuit des temps, qui a été rappelée tout à l'heure par M. Muller. Sachez, Mesdames et Messieurs, que les gens de droite ne sont pas tous des avocats fortunés, ni des chefs d'entreprise magouilleurs et pleins de pognon! A gauche comme à droite, les gens ont chaque mois besoin de gagner substantiellement leur vie pour assurer le paiement des factures. Arrêtons d'arriver systématiquement à un débat où nous rejetons une éponge malsaine sur les personnes qui gagneraient leur vie mieux que d'autres. Ce débat est plus qu'erroné, il est lamentable et, à l'évidence, la population ne peut pas le comprendre... (*Dénégations de M. Tornare.*) Oui, Monsieur Tornare, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Soyez gentil, laissez-moi finir!

Dans quelle mesure un parlement, fût-il le nôtre, doit-il accorder, non pas des privilèges, mais des avantages à ceux qui assurent le débat démocratique? En ce qui nous concerne, nous avons une position que nous avons toujours affirmée et que nous souhaitons réaffirmer ce soir, sans pour autant faire un tel esclandre: nous sommes des miliciens et nous ne pouvons pas prétendre à quelque avantage que ce soit, aussi riches que nous puissions être. Je reprends volontairement le mot «avantages» et non pas «privilèges».

5130

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

Si l'image que l'on veut donner de la démocratie suisse – à l'instar des quelques intervenants socialistes – est précisément celle que vous donnez aujourd'hui, si l'image de la démocratie genevoise, en particulier, est celle de batailleurs et de chiffonniers, dans ce cas, on a gagné le droit de retourner chez nous sans bus TPG, sans rien du tout, parce que, à ce moment-là, nous sommes mauvais!

Redonnons un peu de dignité à notre débat, redonnons un peu de confiance à ce que doit être le monde politique. Arrêtons de nous vilipender pour 400 ou 500 francs d'abonnement Unireso. Notre rôle est bien plus important et manifeste. Nous sommes là pour débattre de ce que la vie de nos citoyens doit être. Sommes-nous là pour parler de nos petites culottes? Non, Monsieur le président, et aussi longtemps qu'il s'agira de ce débat, nous, groupe libéral, ne serons pas présents.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je me suis peut-être fait mal comprendre, Monsieur Reynaud, car je sais qu'en général – et vous l'avez prouvé hier soir – vous m'écoutez. Je ne suis pas manichéen et ceux qui me connaissent bien le savent. Il y a quelques années, un député socialiste, architecte de profession, avait reçu un mandat extrêmement important du Conseil d'Etat: cela m'avait scandalisé et je l'avais dit. Il s'agissait d'un mandat pour l'aéroport et je me demandais comment on pouvait recevoir autant d'argent du Conseil d'Etat en étant député. Là aussi, il y avait une inégalité de traitement. Alors, la chasse à ce genre d'avantages, je la fais autant à droite qu'à gauche, sachez-le! Cela étant, il faut quand même reconnaître qu'il y a plus de professions libérales au Parti libéral qu'au Parti socialiste.

M. Pierre Rumo (T). Je serai bref, Monsieur le président: je demande l'appel nominal pour le vote de la motion.

Le président. Il en sera fait ainsi. Monsieur Schweingruber, vous avez la parole.

M. Armand Schweingruber (L). Je résume ce que je ressens en deux phrases, à l'issue de cet immense débat qui n'est pas d'une très haute qualité. J'aimerais simplement rappeler que notre présence ici devrait être une expression élevée de l'esprit civique qui doit nous animer. J'aimerais aussi rappeler à toutes et à tous, ou tout au moins à une partie de cette assemblée, que, si nous sommes ici, c'est pour servir et non pas pour nous servir!

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: l'Unireso pour les conseillers municipaux

5131

Deuxième débat

Le président. Je fais voter l'amendement de M. Mettan, soutenu par les radicaux et les Verts et visant à revenir à la motion initiale.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 21 non (13 abstentions).

Le président. Je fais maintenant voter la demande d'appel nominal. Celles et ceux qui soutiennent cette demande sont priés de lever la main. (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) L'appel nominal est largement accepté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion initiale est acceptée par 37 oui contre 34 non.

Ont voté oui (37):

M. Guillaume Barazzone (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Damien Sidler (Ve), M. Gilles Thorel (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Ont voté non (34):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Roland Crot (UDC), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M^{me} Liliane Johner (T), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M^{me} Bérengère Rosset (L),

5132 SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Interpellation: stationnement au bastion de Saint-Antoine

M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M. Armand Schweingruber (L), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. André Kaplun (L), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Frédy Savioz (UDC), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), vice-président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer aux conseillers municipaux un abonnement à Unireso aux mêmes conditions que celles offertes aux employés de la fonction publique municipale.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Interpellation de M. Roman Juon: «Stationnement surprenant au bastion de Saint-Antoine» (I-105)¹.

M. Roman Juon (S). Ce stationnement ayant été supprimé au début du mois de décembre, il n'y a donc plus lieu que je fasse mon interpellation.

L'interpellation est retirée.

¹ Annoncée, 3151.

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Interpellation: tarif des TPG

5133

5. Interpellation de MM. Marc-André Rudaz, Roland Crot et M^{me} Nelly Hartlieb: «Tarifs des TPG» (I-106)¹.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mon intervention sera courte, mais j'aimerais quand même m'exprimer au niveau du social. L'Union démocratique du centre passe pour être un parti d'extrême droite, chacun en pense ce qu'il veut, mais nous croyons à un certain type de social. Nous croyons qu'il faut soutenir les enfants, les orphelins, nous croyons qu'il faut défendre les handicapés en luttant contre les abus, et nous pensons qu'il faut soutenir les personnes qui ont travaillé et qui ne peuvent plus le faire. Cela est notre social et j'espère que ce sera aussi le vôtre, Messieurs les conseillers administratifs.

En ce qui concerne l'interpellation, au vu de la réduction constante du pouvoir d'achat des personnes qui ont construit ce pays à l'époque, et ce souvent à la sueur de leur front, est-ce concevable, dans cette Ville qui se dit sociale, que nous acceptions sans réagir cette suppression du demi-tarif pour nos retraités? Dans cette Ville qui subventionne toutes sortes de catégories de personnes et qui se targue de dépenser plus d'argent pour la culture que Paris ou Bruxelles, allons-nous laisser tomber nos personnes du troisième âge? Quand les fonds viennent à manquer, il faut se fixer des priorités dans les dépenses et nous souhaiterions bien connaître quelles sont les vôtres. C'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif, qui soutient tant de personnes extérieures, à prendre toutes les mesures utiles pour faire rétablir le billet demi-tarif par les Transports publics genevois, et ce dans les meilleurs délais. Nous vous demandons de vous renseigner sur le prix qu'il conviendrait de payer aux TPG et qui serait, selon la direction des TPG via la *Tribune de Genève*, un prix symbolique. Si le prix est symbolique pour les TPG, il ne l'est nullement pour les personnes qui ont de bas revenus.

Il est vrai que bon nombre de personnes du troisième âge bénéficient d'un abonnement gratuit financé par l'Office cantonal des personnes âgées et que bien d'autres possèdent un abonnement demi-tarif à leurs frais. Mais vous qui prétendez soutenir la justice sociale, vous pourriez soutenir ce billet demi-tarif. Contrairement à ce que l'on voit d'habitude dans notre région, cette subvention ne créerait pas une mentalité d'assisté et c'est pourquoi l'Union démocratique du centre de la ville de Genève vous interpelle.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il ne faut pas avoir peur de ses convictions, Monsieur Rudaz, nous vous soutenons. Nous avons dit, au Noël de l'Avivo, que nous étions scandalisés par les tarifs actuellement appliqués par les TPG surtout pour les aînés, les handicapés et les personnes à revenu modeste.

¹ Urgence refusée, 3794.

5134

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

Notre collègue Christian Ferrazino, qui nous représente au conseil d'administration des TPG, s'était violemment élevé contre ces décisions et nous sommes encore en discussion avec les TPG pour qu'ils reviennent sur celles-ci. Quant à savoir si la municipalité doit subventionner les TPG, on le fait déjà plus ou moins. Mais si on doit aller encore plus loin dans ce financement, c'est une question que devra se poser le Conseil administratif et, bien évidemment, c'est vous qui voterez cela, puisque vous votez les crédits extraordinaires, les budgets et tout ce qui touche aux finances. C'est une question que l'on va se poser et je vous remercie de l'avoir évoquée.

L'interpellation est close.

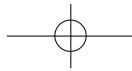
6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, M^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier et Florence Kraft-Babel: «Le Conseil administratif à pied, à vélo et aussi en auto» (PA-49)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que le véhicule Mercedes du Conseil administratif a été acquis au printemps 1996;
- que celui-ci a sans doute fait l'objet, au moins, d'un usage régulier, ou peut-être même intensif;
- que, aux comptes, il est totalement amorti depuis 2001;
- que, en raison de son âge, il ne peut pas être retenu que le coût de l'entretien d'un tel véhicule soit l'expression d'une bonne gestion de la municipalité;
- qu'il est douteux qu'il soit encore exemplaire en termes de pollution de l'air, de nuisances sonores, ou, pis encore, qu'il est possible qu'il abandonne ici ou là quelques résidus pétroliers;
- que chacun se souvient que le véhicule actuel avait été choisi en raison du taux élevé de recyclage de ses composants, qualité promise dont il convient maintenant de vérifier l'exactitude;

¹ Annoncé, 4090.



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

5135

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

- que, antérieurement à cette acquisition, le débat sur le véhicule du Conseil administratif a déjà eu lieu il y a huit ans;
- que l'opportunité de son usage est évidente à chacun;
- que les types de véhicules et de motorisation ont déjà été appréciés et que la nécessité d'un certain «prestige» a été retenue pour répondre aux usages officiels;
- que le Conseil municipal sait déjà que les principes du développement durable présideront au choix du véhicule laissé au Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 80000 francs destiné au renouvellement du véhicule Mercedes affecté à son propre usage.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 80000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 5 annuités.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Alors qu'à quelques kilomètres d'ici le Salon «intercommunal» de l'automobile du Grand-Saconnex bat son plein... (*rires*)... il est arrivé aux oreilles libérales que le Conseil administratif rencontrait un problème de mobilité. D'ailleurs peut-être est-ce ce problème qui l'a empêché de se rendre audit Salon «intercommunal» de l'automobile! Ce problème de mobilité est lié à la vétusté du véhicule que le Conseil administratif est censé utiliser pour se déplacer et pour recevoir les personnes qui viennent en représentation à Genève. Effectivement, nous nous sommes laissé dire que ce véhicule est à bout de course, indépendamment du fait que, sur le plan financier, il est amorti depuis longtemps. Ce véhicule est vétuste, il ne correspond pas aux normes les plus récentes en matière de développement durable. Le coût de son entretien dépasse de loin ce qu'il est raisonnable de consacrer désormais à un véhicule privé.

5136

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

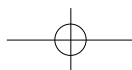
Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

Le Conseil administratif se trouve aujourd'hui dans la situation où, effectivement, il est contraint de se déplacer avec cette quasi-épave, qui n'est pas à la hauteur de la qualité des magistrats qu'elle transporte. Ces derniers auraient droit à un véhicule un peu plus digne. Le véhicule actuel se singularise surtout par le fait qu'il n'est plus du tout adapté aux normes écologiques actuelles. Nous nous sommes donc demandé pourquoi, après huit ans d'utilisation, on n'achèterait pas un véhicule plus adapté, permettant au Conseil administratif et à ses hôtes de se déplacer, et qui bénéficierait de la taxe zéro parce qu'il serait dans la catégorie des véhicules écologiques.

En l'occurrence, nous nous sommes laissé dire que le Conseil administratif n'osait pas en faire la demande! Nous ne pouvons pas laisser ce dernier dans cette situation, cela n'est pas tolérable. Notre exécutif doit pouvoir se déplacer dans des conditions décentes, c'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de proposer au Conseil municipal un projet d'arrêté en vue de donner au Conseil administratif le crédit nécessaire pour qu'il puisse décider, à sa convenance, l'achat d'un nouveau véhicule. Nous sommes absolument certains qu'il saura faire le bon choix, notamment en termes de critères écologiques, et nous lui laissons la responsabilité de le faire. Nous avons donc pris l'initiative de vous présenter ce projet d'arrêté en espérant que vous le voterez très rapidement, de manière que le Conseil administratif, avec son abonnement Unireso ou pas, puisse profiter des derniers jours du Salon «intercommunal» de l'automobile du Grand-Saconnex pour choisir, parmi les véhicules exposés, celui qui lui conviendra le mieux. Je vous remercie d'accueillir favorablement ce projet d'arrêté.

Préconsultation

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). La première fois que j'ai vu ce projet d'arrêté à l'ordre du jour, à la fin du mois de janvier, j'ai cru d'abord que c'était une farce. J'ai pensé que le bureau avait glissé un objet apocryphe dans l'ordre du jour, à nous de découvrir lequel, un peu comme une espèce de poisson d'avril hors saison! En effet, il saute aux yeux de tous que le Conseil administratif est suffisamment adulte pour savoir s'il a besoin de changer de voiture de fonction ou pas. Mais ce qui m'a surtout fait imaginer que cela pouvait être un faux, ce sont les signataires, car ils sont bien connus pour leur attachement à la rigueur budgétaire. Ce sont des gens pour qui un franc est un franc et qui n'hésitent pas à sabrer dans les subventions pour les crèches ou autres projets sociaux tout aussi nécessaires. Cela ne pouvait donc pas être vrai. Ces conseillers municipaux voulaient offrir une nouvelle voiture de 80000 francs au Conseil administratif, alors que ce dernier n'avait rien demandé. Cela ne pouvait être qu'une farce. Eh bien, non, ça n'en était pas une et nous avons été stupéfaits!



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

5137

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

Dans ce projet, la première chose qui saute aux yeux est que les signataires ne connaissent absolument rien en mécanique générale ni en mécanique automobile, parce qu'une voiture, ou une machine, ne se juge pas en fonction de son âge mais en fonction de son kilométrage ou de ses heures d'utilisation. De plus, les signataires du projet d'arrêté n'ont visiblement pas été voir cette voiture, qui n'a même pas 80000 kilomètres au compteur. Or, une voiture de cette catégorie, avec ce kilométrage, avec les services auxquels elle a sans doute eu droit comme toutes les voitures de fonction, c'est une voiture qui est mécaniquement neuve.

Je passe sur les considérants qui laissent entendre, comme le disait M. Hainaut tout à l'heure, que ce moteur serait vétuste. Quiconque, n'importe quel professionnel qui suit un peu la chose, sait que, depuis 1996, les progrès en matière de pollution pour les moteurs thermiques sont plus que minimes et que cela ne justifie donc pas le remplacement. Je passe aussi sur les autres considérants, sauf sur le sixième qui vaut la peine d'être lu: «que chacun se souvienne que le véhicule actuel avait été choisi en raison du taux élevé de recyclage de ses composants, qualité promise dont il convient maintenant de vérifier l'exactitude». (*Rires.*) Si j'ai bien compris, les signataires de ce projet d'arrêté voudraient détruire une voiture pour ainsi dire neuve juste pour voir si elle est recyclable! (*Applaudissements.*) J'avoue que je comprends de moins en moins la stratégie de ces paladins de la rigueur budgétaire. Je disais tout à l'heure que ce projet d'arrêté n'est pas une farce, mais il n'est pas très sérieux non plus, car son but est surtout de mettre le Conseil administratif dans l'embarras, en démontrant que ce Conseil administratif de gauche, qui prône la mobilité douce, se balade en Mercedes!

A cet égard, le premier constat est qu'il s'agit là d'un autogoal, parce que moins de 80000 kilomètres en huit ans, cela représente 10000 kilomètres par année pour cinq magistrats. Cela prouve que ce Conseil administratif à majorité de gauche a fait un usage très parcimonieux de sa voiture de fonction, c'est plus que flagrant.

Deuxièmement, je constate que, malheureusement, les signataires ont oublié que, si nous sommes ici, c'est d'abord pour nous occuper des affaires, des intérêts et de la politique de la ville de Genève, et non pas pour amuser la galerie. C'est pour cette raison que mon groupe souhaite balayer ce projet d'arrêté, mettre fin à cette pantalonnade d'étudiants attardés dans les meilleurs délais, parce que l'ordre du jour est long et que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, tout a un prix! On a parlé des jetons de présence, eh bien, songez donc à la police municipale qui veille à notre sécurité ce soir, aux huissiers, songez au secrétariat qui transcrit et imprime nos dires, et vous verrez que tout cela a un prix. Je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de balayer au plus vite cette nuisance. (*Applaudissements.*)

5138

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

M. Damien Sidler (Ve). Alors qu'une grande partie des automobilistes de ce canton semblent redouter le retour des grandes glaciations et s'équipent en conséquence, le Parti libéral veut doter son magistrat, pour son année de mairie à venir, d'une Mercedes flambant neuve à 80000 francs. Tout le monde sait que ces modèles de voiture ne sont pas adaptés aux routes glissantes!

Plus sérieusement, on peut se demander s'il est opportun que la Ville se dote d'un tel signe extérieur de richesse, alors même que M. Muller nous annonce que les périodes fastes sont révolues. On comprend la motivation des libéraux à vouloir relancer le chiffre d'affaires du Salon de l'automobile après qu'ils ont réalisé – et cela, en même temps que le rédacteur en chef de la *Tribune*, semble-t-il, lors de l'ouverture de l'édition 2004 dudit salon – que l'Alternative et les Verts prônaient une mobilité plus douce que celle préconisée par les milieux de l'automobile.

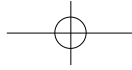
C'est peut-être l'ironie du hasard qui fait que l'on parle de ce projet d'arrêté juste après le précédent objet, mais peut-être pas. La précédente motion M-386 proposait, pour zéro franc, de rendre 80 personnes écomobiles; ce projet d'arrêté propose, pour 80000 francs, qu'un conseiller administratif à la fois puisse se balader en ville en limousine.

Pour ces raisons, les Verts n'entreront pas en matière. Je pense qu'il faut arrêter au plus vite ce genre de délire et passer à la suite de notre ordre du jour bien chargé, car nous coûtons cher, Monsieur Muller!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, chacun connaît l'humour et le côté pince-sans-rire de M. Hainaut. Comme M. Martinelli, le Conseil administratif a bien compris qu'il s'agissait de prendre cela au second degré. Le projet d'arrêté du Parti libéral visait à discréditer définitivement une telle dépense et à rappeler aussi à la population que le Conseil administratif utilise parfois la voiture. A la suite de toute la polémique concernant l'absence du maire au Salon de l'automobile, il s'agissait bien évidemment d'un clin d'œil.

Monsieur Martinelli, vous connaissez bien la mécanique, mais il est vrai que cette Mercedes tombe souvent en panne, mon collègue Muller pourra le confirmer... (*Exclamations.*) Je devais vous représenter dernièrement à Turin – vous voyez qu'on ne voyage pas très loin, Monsieur Maudet! - cette voiture est tombée en panne et j'ai dû utiliser un fourgon du Service des pompes funèbres et cimetières pour aller à Turin! (*Rires.*) C'est véridique, et c'était très élégant!

Monsieur Hainaut, vous avez oublié un mode de locomotion: le cheval dont l'énergie dure vingt ans. Ce n'est pas une plaisanterie: le Service des pompes funèbres et cimetières a reçu comme don, de la commune de Jussy, un magnifique



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

5139

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

corbillard du XIX^e siècle. J'ai demandé à ce qu'il soit restauré et, prochainement, les familles qui le voudront pourront transporter le cercueil de leur proche sur ce corbillard tiré par un cheval! (*Applaudissements.*)

M. Guy Mettan (DC). Beaucoup de choses ont déjà été dites sur cet objet, et j'aimerais simplement annoncer que notre groupe n'entrera pas en matière sur ce projet d'arrêté. En effet, il n'y a aucun besoin d'un projet d'arrêté pour acheter un véhicule municipal, que ce soit celui du Conseil administratif, ceux des pompiers ou de n'importe quel autre service. Dès lors, je ne vois pas pourquoi nos amis libéraux nous font perdre notre temps, ce soir, avec un tel projet.

Je trouve aussi un peu amusant, ou paradoxal, qu'il y a vingt minutes, Mesdames et Messieurs les libéraux, vous nous avez fait une grande leçon de morale sur les privilèges dont nous étions censés jouir, et que, maintenant, vous défendez un projet d'arrêté pour un autre privilège, celui du Conseil administratif qui devrait jouir d'une Mercedes toute neuve. Je ne vois pas vraiment pourquoi vous n'avez pas voté la motion Unireso, qui consistait simplement, je le rappelle, à faire en sorte que les conseillers municipaux paient leur abonnement TPG 500 francs au lieu de 700 francs, prix du tarif normal.

De plus, je suis désolé de vous le dire, mais ce projet d'arrêté me paraît en complète contradiction avec toute la rigueur budgétaire que vous prônez dans cette enceinte depuis des lustres. Je ne comprends donc pas tellement votre démarche.

Enfin, il se trouve que j'étais un malheureux piéton il y a quelque temps et que j'ai été pris en pitié par un conseiller administratif qui m'a fait monter dans sa voiture – je tairai son nom parce qu'il était fort charitable. J'ai donc eu l'occasion d'essayer cette voiture j'en suis sorti vivant et elle n'est pas tombée en panne. Elle m'a paru très bien fonctionner, dès lors je pense qu'on peut encore s'en contenter quelque temps.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, nous, radicaux, serions assez enclins, après les propos de M. Mettan, à le suivre. Il est vrai qu'on vient d'avoir un débat assez édifiant en matière de privilèges. J'entendais le chef du groupe libéral, tout à l'heure, nous appeler à voter en faveur du projet d'arrêté: on vient d'avoir un débat sur les faveurs et il se prolonge. Cela dit, la collision de ces deux textes, la motion M-386 et celui-ci, provoque quelques étincelles intéressantes. L'idée de voir, par exemple, notre maire, le magistrat en charge de la politique de la mobilité en ville, se rendre au Salon «intercommunal» de l'automobile – pour reprendre les termes du chef de groupe libéral tout à l'heure – en corbillard tiré

5140

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Projet d'arrêté: renouvellement de la Mercedes du Conseil administratif

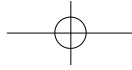
par un cheval m'est tout à fait sympathique. Mais le groupe radical a pour principe, comme vous le savez, de ne pas tirer sur l'ambulance, à plus forte raison quand il s'agit d'un corbillard! (*Rires.*) Le groupe radical, par sympathie, par empathie – et pour confirmer, d'une certaine manière aussi, la remarquable petite annonce d'un autre groupe politique hier dans la *Tribune* – votera ce projet d'arrêté à son corps défendant!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est intéressant de savoir pourquoi nous achèterions une voiture au Conseil administratif. C'est toute la différence avec l'abonnement Unireso: nous ne l'achetons pas pour nous, nous ne l'achetons même pas pour le Conseil administratif, nous l'achetons pour l'image que nous voulons que ce dernier donne de la ville qui est la nôtre. Voulons-nous le voir bringuebalé dans une carriole qui laisse couler autant d'huile qu'elle fait de kilomètres? Voulons-nous voir notre maire faire désespérément de l'auto-stop au bord de la route avec un panneau indiquant un jour «Turin», le lendemain «Genève» et le troisième jour, peut-être, «Grand-Saconnex» où se tient le Salon «intercommunal» de l'automobile? Notre maire, lorsqu'il va à Paris, sait nous raconter avec quelle emphase il a été reçu par son homologue parisien. Notre maire aime également être reçu avec soin par ses homologues de Lyon ou de Turin dans le cadre du fameux Diamant alpin. Est-ce que nous n'avons pas la responsabilité en tant que conseillers municipaux... (*M. Torina montre une feuille portant le nom de « Lourdes ». Rires.*) Notre ancien maire croit aux miracles, c'est dire à quel point il vous invite à voter le remplacement de sa Mercedes!

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas le Conseil administratif, mais c'est bien la Ville, c'est bien notre travail qui a été défendu si chèrement tout à l'heure par l'ensemble des intervenants, et c'est bien cela qu'il s'agit de mettre en valeur. Pour ce faire, en effet, nous voulons avoir un Conseil administratif qui soit digne, comme nous le réclamons si souvent ici, sur ces bancs.

Nous faisons donc un effort, nous lui proposons de remplacer son carrosse par un véhicule qui soit adapté, d'une part, à son langage et d'autre part au principe du développement durable. Nous espérons que, par cette astuce, le Conseil administratif comprendra qu'il a un rôle de représentation de la Ville de Genève, que cette dernière est un écrin précieux et qu'elle mérite d'avoir des conseillers administratifs à la hauteur de cet écrin précieux.

C'est la raison pour laquelle, afin de les aider dans cette démarche, nous vous suggérons d'accueillir favorablement ce projet d'arrêté et de les inviter de la sorte à abandonner des principes de clocher et à renoncer à se déplacer en se bringuebalant. Je vous suggère de voter ce projet d'arrêté.



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

5141

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Les débats se suivent et ne se ressemblent pas; c'est tant mieux. Celui-ci a l'avantage d'être au moins amusant. J'aimerais dire juste une phrase pour vous rassurer, Mesdames et Messieurs: quand j'ai vu le Parti libéral déposer ce projet d'arrêté, j'ai bien compris que cela ferait l'effet contraire et je n'y ai pas souscrit.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est refusée à la majorité (quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

7. Motion de M^{me} Vera Figurek et M. Alain Dupraz: «Revalorisation de la fonction des agent(e)s municipaux(ales)» (M-424)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil administratif a décidé unilatéralement de réduire d'environ trois quarts deux indemnités dites «de nuisances» attribuées «par erreur», depuis une année, aux agent(e)s municipaux(ales);
- que leur revenu global s'en est donc trouvé abaissé;
- que le travail des agent(e)s municipaux(ales) s'effectue dans des conditions psychologiques et matérielles difficiles;
- qu'une lettre demandant une revalorisation de leur fonction a été remise au Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'avoir plus de respect pour ses agent(e)s municipaux(ales) et de pratiquer la concertation avec cette catégorie de personnel. Il lui demande également d'entrer rapidement en matière en ce qui concerne une réévaluation de leur classe de fonction, manifestement sous-évaluée.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). A gauche, nous n'avons pas pour habitude d'interférer dans les débats syndicaux, préférant laisser les partenaires sociaux discuter entre eux. Mais, dans le cas particulier des agent(e)s municipaux(ales), la concertation qui devait avoir lieu entre les différents partenaires, à savoir ici

¹ Annoncée, 4089.

5142

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

le Conseil administratif et cette catégorie du personnel administratif, ne s'est pas faite de manière adéquate. Chacun se souvient de ce qui s'est récemment passé vis-à-vis des agent(e)s municipaux(ales) où ces derniers ont été mis, sans aucune concertation, devant le fait accompli du retrait d'une indemnité, qui représente un manque à gagner de l'ordre de 500 francs par mois. C'était, paraît-il, «une erreur»; je cite. Mais il faut bien le dire, sur le plan de la forme, les choses se sont mal passées. En effet, les agent(e)s municipaux(ales) ont demandé à plusieurs reprises de rencontrer le conseiller administratif en charge pour lui faire part des différentes revendications, notamment une revalorisation de leur salaire. Or, à l'heure où je vous parle, cette rencontre n'a pas encore été organisée. De plus, les agent(e)s municipaux(ales) ne sont pour le moment pas encore représentés à la commission du personnel. Il leur est donc impossible d'être entendus.

Le but de cette motion est donc de mettre en scène les partenaires sociaux et de dépasser les jugements tout faits et les positions arrêtées. C'est dans ce but-là que M. Dupraz et moi-même avons décidé de déposer cette motion M-424. J'attire votre attention sur le fait qu'un amendement a aussi été déposé ce soir, il a pour but de rendre la forme de notre texte plus limpide et change l'invite au Conseil administratif. Je vous fais donc rapidement lecture du texte amendé:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à pratiquer la concertation avec les agent(e)s municipaux(ales). Il lui demande donc, dans ce but, de permettre aux agent(e)s municipaux(ales) de faire partie de la commission du personnel afin qu'ils puissent y présenter leurs revendications et en particulier la réévaluation de leur classe de fonction.»

A titre personnel, j'ai été interloquée et j'ai ressenti le besoin d'intervenir dans notre plénum, car il s'agit là d'une catégorie de personnel mal payé, parfois d'origine étrangère, qui a des enfants à charge, et dont une grande partie est féminin. Or, je me permets de vous rappeler que ces personnes travaillent dans des conditions difficiles et méritent d'être consultées quant à leur sort, de quelque nature qu'il soit. En effet, par tous les temps, y compris une fois sur deux le samedi, les agent(e)s municipaux(ales) arpentent en uniforme nos rues pour interpeller les automobilistes qui se garent sur les trottoirs et qui empêchent les mamans d'avancer avec leur poussette, les personnes âgées, les enfants ou les handicapés de se déplacer. Ils contribuent, d'autre part, en empêchant les automobilistes de s'oublier en zone bleue, à une meilleure mobilité urbaine. Nous devrions donc leur manifester notre reconnaissance. Cela n'a pas été le cas

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

5143

et c'est tout à fait regrettable. L'effet positif, et le seul, de cette concertation déficiente à laquelle nous faisons référence dans notre motion est celui d'avoir conduit les agent(e)s municipaux(ales) à se réunir et à désigner des délégués, afin de demander au Conseil administratif de réévaluer leur fonction, qui n'aurait jamais dû se situer en classe 4/5. Je fais référence ici à une lettre adressée par les délégués des agent(e)s municipaux(ales) au Conseil administratif, à laquelle nous nous référons dans notre motion M-424 intitulée: «Revalorisation de la fonction des agent(e)s municipaux(ales)»; cela figure au quatrième considérant. Le Conseil administratif a répondu à cette missive en donnant l'impression de prendre en compte leur demande. Mais rien n'est sûr. Cela nous donne toutes les raisons d'intervenir pour qu'une réelle concertation ait lieu.

Je ne reviendrai pas sur l'historique de notre motion, car vous êtes tous au courant des faits qui se sont produits de janvier 2004 jusqu'à aujourd'hui. En effet, Mesdames et Messieurs, via la presse, mais également par un courrier qui vous a été adressé par les délégués des agent(e)s municipaux(ales) le 14 janvier, vous avez pris connaissance d'une décision unilatérale prise à l'encontre du personnel, dont il est question dans notre motion. C'est volontairement que, ce soir, je ne souhaite pas lancer le débat à ce sujet, car il ne cible pas tout à fait l'objectif que nous nous sommes fixé. En effet, j'insiste sur le fait que nous ne voulons pas interférer dans les relations employeur/personnel, mais uniquement nous assurer que les relations soient harmonieuses et que les partenaires soient représentés et entendus. Il est évident qu'une concertation sans les personnes concernées n'est pas une concertation digne de ce nom. Aussi, en créant une commission du personnel où des délégués pourraient représenter les agent(e)s municipaux(ales), un réel dialogue pourrait enfin s'instaurer. Ainsi, les agent(e)s municipaux(ales), qui se sont mobilisés à maintes reprises pour prendre contact avec qui de droit, pourront enfin être entendus. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à soutenir notre motion, dans le but d'appeler tout simplement le Conseil administratif à remédier au tort commis, volontairement ou non, aux agent(e)s municipaux(ales) qui font partie, je le répète, d'une des classes de traitement les plus basses du personnel administratif municipal.

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

M. Alain Dupraz (T). La première chose que je voudrais faire est de remercier ma collègue de l'Alliance de gauche pour son plaidoyer et les explications qu'elle a données concernant ce conflit entre les agents municipaux et le Conseil administratif. Nous ne contestons pas la compétence du Conseil admi-

5144

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

nistratif pour les questions de personnel et de salaires, cela va de soi, mais, concernant la méthode, j'ai été fâché quand j'ai appris de quelle manière cela s'était passé.

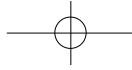
On a engagé des agents municipaux avec un certain salaire et on leur promet certaines primes, qui ont d'ailleurs été payées, je le rappelle, jusqu'à la fin du mois de décembre 2003. On leur dit ensuite qu'on s'est trompé, qu'il y a eu erreur. En ce qui vous concerne Mesdames et Messieurs, si vous aviez trouvé un employeur et que vous discutiez de votre salaire, d'éventuelles primes, et que, six mois après, votre employeur vous disait qu'il n'y a plus de primes, qu'il s'est trompé, comment le prendriez-vous? Je pense que notre Conseil administratif se conduit comme un petit patron peut le faire. A qui la faute, qui leur a promis ces primes? je ne le sais pas. Je ne sais pas exactement comment tout cela s'est passé, mais cette histoire est fumeuse et il faudra bien, un jour, nous donner des explications sur cette affaire.

Rappelez-vous que nous avons inscrit 20 millions de francs, provenant des amendes, à notre budget. Est-ce ainsi que vous voulez motiver ces agents municipaux? En tout cas, au point de vue politique du personnel, cela n'est pas très motivant. Leur travail n'est pas toujours drôle, ma collègue vient de le dire; souvent ils doivent subir des insultes et de l'agressivité de la part des automobilistes.

Avec notre amendement, nous avons entièrement modifié l'invite, afin que la concertation, dont on entend toujours parler dans cette enceinte, puisse avoir lieu entre les agents municipaux et le Conseil administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, acceptez cette motion et son renvoi au Conseil administratif qui saura, je l'espère, trouver une solution à cette pénible affaire.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Au risque de nous répéter, comme chaque fois que ce type de problème se pose dans cette enceinte, nous réitérons notre position principielle, qui ne met en cause ni les agents municipaux ni, dans d'autres débats, d'autres membres de la fonction publique municipale: nous n'entendons pas nous substituer au Conseil administratif dans ses négociations avec le personnel. Nous pensons qu'il doit négocier avec le personnel directement et, pour notre part, nous restons sur une position qui respecte les compétences de chaque Conseil. La compétence du Conseil administratif est de gérer le personnel et de respecter les accords passés. Pour sa part, le Conseil municipal doit assumer, à ce point de vue, ses responsabilités. Nous n'entendons pas déroger à notre posi-



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

5145

tion. Nous n'entrerons pas en matière sur cette motion, non pas que nous ne soyons pas sensibles au travail que peut effectuer tel ou tel service de notre fonction municipale, mais parce que nous considérons qu'il appartient au Conseil administratif de gérer les problèmes du personnel.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien considère que ce qui est arrivé est particulièrement malheureux. Voilà des personnes qui ont été engagées et qui ont fait un budget en fonction d'un salaire qui leur a été promis. Tout à coup, on leur annonce abruptement qu'une partie de ce salaire disparaît à cause d'une erreur. Nous considérons que cette erreur, de la part d'un employeur et a fortiori d'un employeur qui est une administration publique, est une erreur particulièrement coupable. Néanmoins, nous pensons qu'il ne nous appartient pas, ipso facto, de décider de la réévaluation de ces salaires. Les conditions salariales doivent être négociées entre le groupe d'employés concernés et leur employeur. Dans ces conditions, nous ne pourrions pas non plus entrer en matière sur cette motion.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais rebondir, si je puis me permettre, sur ce que vient de dire la préopinante. De deux choses l'une: soit nous sommes nous-mêmes les employeurs, c'est-à-dire que nous sommes tous conseillers administratifs, soit nous ne le sommes pas. Nous ne sommes pas ici pour faire le travail, parfois mal fait d'ailleurs, de certains de nos magistrats. La relation dont il est question est une pure relation d'employeur à employés. Il y a eu une erreur, ce qu'on appelle en droit «une erreur manifeste». Certains, notamment sur les bancs d'en face, souhaiteraient tirer profit de cette erreur manifeste en termes de jurisprudence. Eh bien, non! Ce n'est pas comme cela que ça marche en droit, ce serait trop simple. De plus, une telle jurisprudence serait pour le moins dramatique dès lors qu'elle ne viserait qu'une petite partie du personnel administratif de la Ville de Genève. Ce serait donc, encore une fois, des privilèges, et bien évidemment, lorsqu'il y a des privilégiés, il y en a qui ne le sont point.

Enfin, il y a une expression qui, très sincèrement, m'interpelle d'un point de vue juridique; il s'agit du dernier mot de la motion M-424 qui dit, en parlant de la classe de fonction, qu'elle est «manifestement sous-évaluée». J'aimerais savoir comment, et surtout pourquoi, des conseillers municipaux peuvent se permettre de dire que les rémunérations qui sont aujourd'hui allouées et budgétées chaque année – je vous rappelle que nous votons chaque année le budget – par le Conseil administratif sont «manifestement sous-évaluées». L'expression même, «manifestement sous-évaluées», veut dire deux choses. Premièrement, c'est que, vraisemblablement, lorsqu'on vote un budget, on ne sait pas ce qu'on vote et c'est

5146

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

regrettable, mais cela semble être le cas... Deuxièmement, c'est que l'on vote ce budget en acceptant manifestement de sous-rémunérer le personnel de la Ville de Genève! Je laisserai, bien évidemment, Monsieur le président, la responsabilité à ceux qui ont rédigé cette motion d'annoncer auxdits agents municipaux qu'ils sont manifestement sous-rémunérés!

En ce qui nous concerne, nous ne pourrions absolument pas entrer en matière sur cette motion, laquelle reviendrait à accorder des privilèges et à reconnaître que nos employés sont «manifestement sous-rémunérés», c'est-à-dire que nous sommes de mauvais employeurs, c'est dommage!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cette affaire a longuement occupé le Conseil administratif et nous en avons discuté lors de nombreuses séances. Une évaluation de fonction a été faite par la commission d'évaluation des fonctions; vous savez que cette commission est formée de fonctionnaires de tous bords, je veux dire qu'elle est formée à la fois des membres du personnel, de l'encadrement et de la direction. Cette commission a bien fait son travail et je crois qu'on ne peut rien lui reprocher. L'erreur a été commise par la suite par la direction du département des sports et de la sécurité. Nous avons vraiment fait une enquête approfondie à propos de cette manière de réévaluer la fonction d'agents municipaux, en désaccord avec la commission d'évaluation.

J'aimerais vous dire aussi que cette indemnité indûment perçue par les agents municipaux n'a pas été remboursée par ces derniers, car nous avons estimé qu'il était «normal» que ces 300 ou 400 francs supplémentaires soient acquis à ce personnel, puisqu'il y avait eu une erreur de la part de la direction du département des sports et de la sécurité. Je précise que le personnel avait eu connaissance du salaire qui avait été décidé à la commission d'évaluation, mais que personne ne s'est plaint, évidemment, de recevoir 300 à 500 francs de plus par mois. Ces personnes n'ont rien dit lorsqu'elles ont constaté, après leur premier mois, qu'il y avait un décalage entre ce qui leur avait été promis et ce qui était finalement versé sur leur compte. Nous avons donc estimé qu'il fallait revenir à ce qui avait été décidé par la commission d'évaluation des fonctions, et cela à partir du 1^{er} janvier 2004.

En ce qui concerne précisément la commission du personnel, le Service des agents de ville et du domaine public est parfaitement représenté à la commission. Mais vous avez raison dans une certaine mesure, Madame Figurek: les agents municipaux en tant que tels ne sont pas encore représentés. Il se trouve qu'il y a cinquante services contenant des subdivisions dans l'administration et que certaines de ces subdivisions ne sont pas représentées à la commission du personnel. Vous savez aussi que, régulièrement, des élections ont lieu et que personne n'empêche un agent municipal ou une agente municipale de se présenter à ces

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

5147

élections de la commission du personnel. Si tel est le cas, c'est avec un plaisir certain que M. Tornare, en tant que responsable des ressources humaines, travaillera avec ces personnes.

M. Pierre Maudet (R). J'ai écouté avec une grande attention ce qui vient d'être dit et je remercie le magistrat pour les informations qu'il vient de nous donner. Pour notre part, à l'instar de la préopinante démocrate-chrétienne, nous déplorons également ce qui s'est passé, et ce d'autant plus que nous avons cru comprendre que cela s'était passé sur un laps de temps de six à dix mois. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître quel est le montant qui a été décaissé de manière supplémentaire pour ces indemnités. Pour ce qui est du personnel, nous comprenons tout à fait la gêne que peut provoquer le retour à des indemnités inférieures à celles qui étaient envisagées dans les budgets qu'il a pu faire en fin d'année. A cet égard, je me plais à relever certains propos des préopinants de l'extrême gauche, qui considèrent le Conseil administratif comme un petit patron peu honnête et la Ville comme un vilain employeur! Ce sont des propos auxquels nous n'étions pas habitués et qui étaient plutôt accolés aux privés, aux entreprises, aux entrepreneurs, aux indépendants... Je vois que, ce soir, privés et publics se partagent la palme des mauvais employeurs...

Comme l'a dit tout à l'heure le préopinant libéral, il n'est pas question pour nous, radicaux, de nous immiscer dans le travail du Conseil administratif, qui est le seul compétent en matière de discussions salariales et qui est, vous l'avez dit vous-même, Monsieur Dupraz, tout à l'heure, l'employeur. Nous entendons donc bien qu'il règle le problème de son côté, comme il l'a, semble-t-il, déjà fait. Cela étant dit, nous reviendrons – vous avez sans doute vu notre motion M-443 dans l'ordre du jour – sur la question des indemnités parce que, de manière générale, cette question pose problème dans la gestion de la fonction publique, dans l'appréhension que l'on a du travail de la fonction publique. Nous avons voté à l'unanimité dans cette enceinte, rappelez-vous, il y a maintenant plus de deux ans de cela, en faveur d'une motion M-254 qui avait notamment été déposée par notre vice-président actuel. Cette motion demandait la suppression pure et simple de ces indemnités et leur incorporation dans les salaires. A l'époque, le Conseil administratif nous avait promis un prompt rapport, que nous attendons toujours. Nous voulons, par le biais de la motion M-443 dont on parlera probablement dans notre séance du mois d'avril, revenir sur cette question importante des indemnités.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste ne votera pas l'amendement qui a été proposé par M^{me} Figurek. Je pense que le magistrat Muller lui a répondu, s'agissant de la présence des agents municipaux au sein de la commission du per-

5148

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

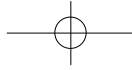
Motion: revalorisation de la fonction des agents municipaux

sonnel et également sur le fond. La position du Parti socialiste est identique à celle que M. Losio, pour le groupe des Verts, articule, à savoir que nous sommes respectueux de la séparation des pouvoirs. En l'occurrence, le Conseil administratif est l'employeur et il a dans ses tâches la gestion du personnel et des services. Ce n'est pas à nous, Conseil municipal, de nous substituer à cet organe, nous le laissons faire son travail et nous ne voterons pas cette motion, même amendée, ce qui ne nous empêche pas, toutefois, d'avoir un regard attentif sur les propositions du Conseil administratif et notamment celles à venir sur les indemnités. Nous savons que ce chantier a été ouvert par M. Tornare et qu'il nous a promis, d'ici à deux ans, des résultats concrets.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais, puisqu'on parle ici des agents municipaux, revenir à un thème qui m'est cher depuis le débat sur le budget du mois de décembre 2003. Je voudrais encourager le Conseil administratif à agir en tant qu'employeur responsable et à prévoir un emploi de longue durée pour les agents municipaux. A ce titre, il est nécessaire de leur donner des fonctions qui leur permettent de faire autre chose que de coller des amendes. Je reste persuadé que l'évolution normale du comportement des automobilistes en ville de Genève fera que, bientôt, les agents municipaux n'auront plus la faculté de coller des amendes à tout bout de champ.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). J'ai bien entendu ce qui a été dit. Il n'était pas dans notre intention de nous substituer au Conseil administratif. Nous pensons qu'il lui appartient de consulter son personnel. Concernant la commission du personnel dans laquelle vous nous dites que les agents municipaux pourraient siéger sans problème, à l'heure qu'il est, il n'en est pas ainsi et c'est pourquoi nous avons déposé cette motion. Il est bien évident que, s'ils étaient représentés et qu'une concertation ou une discussion pouvait être menée, nous n'aurions pas déposé cette motion. Tout ce que nous demandons à l'heure actuelle, c'est qu'une rencontre ait lieu. En schématisant, je dirai que les employés demandent à leur employeur d'être entendus, pour revendiquer des droits qui seront jugés comme pouvant ou non leur être octroyés. Nous allons dans le même sens et nous demandons qu'il soit possible, pour ces personnes, de revendiquer leurs droits.

Nous ne nous substituons pas au syndicat, ni à un autre organe consultatif ou un autre partenaire social. Je dis cela pour recadrer le débat et pour que l'esprit de cette motion soit bien clair. Si j'ai fait allusion, effectivement, à ces indemnités – comme disait M. Maudet, on en parlera dans notre prochaine séance – c'était pour rappeler l'historique des événements qui se sont produits jusqu'à aujourd'hui. Il est évident que nous ne demandons pas que cette indemnité soit reconduite ou qu'on réévalue cette catégorie du personnel comme cela. Tout ce que nous dési-



SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Pétitions – Propositions des conseillers municipaux

5149

rons, c'est que ces personnes soient entendues. Le Conseil administratif, à maintes reprises, nous a dit que la concertation était de mise avec le personnel; nous nous en félicitons et nous l'encourageons à continuer ces démarches, en s'engageant à rencontrer les délégués des agents municipaux pour qu'ils puissent eux-mêmes en discuter directement.

Mis aux voix, l'amendement des motionnaires est refusé par 53 non contre 10 oui.

Le président. Madame Figurek, Monsieur Dupraz, voulez-vous que je fasse voter maintenant le texte d'origine de la motion? (*Dénégations des motionnaires.*)

La motion est donc retirée par ses auteurs.

8. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes qui seront renvoyées à la commission du même nom:

- P-103, «Pour le calme et la propreté sur la place Saint-François et contre les aménagements estivaux»;
- P-104, «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg».

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-451, de M. Alpha Dramé, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Virginie Keller Lopez: «Les élèves courent après le temps (arrêts des bus 20 et 27)»;
- M-452, de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes: «Pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité»;

5150

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Interpellations – Questions écrites

- M-453, de MM. Jacques Mino et Roberto Brogginì: «Une zone bleue dans le quartier de Saint-Gervais (secteur A)»;
- M-454, de MM. Jean-Marc Froidevaux, Bruno Martinelli, Sylvain Clavel, Pascal Rubeli, Olivier Coste, Guy Mettan, M^{mes} Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Claudine Gachet, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann et Vera Figurek: «Gardons un témoignage du 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme»;
- M-455, de MM. Lionel Ricou, Blaise Hatt-Arnold, Jacques Mino, Marc-André Rudaz, M^{mes} Nicole Bobillier, Anne Moratti Jung, Catherine Hämmerli-Lang et Liliane Johner: «Sectorisation de la petite enfance: où en est-on?»;
- M-456, de MM. Guillaume Barazzzone, Lionel Ricou, Michel Chevrolet, Alain Fischer et Patrice Reynaud: «Réflexion sur le cumul des mandats»;
- R-65, de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi et Guillaume Barazzzone: «Messieurs les censeurs, bonsoir!»

10. Interpellations.

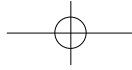
Le président. Je vous annonce aussi les interpellations suivantes:

- I-112, de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Bérengère Rosset: «Il se sent sûr! Pourquoi se censure-t-il?»;
- I-113, de M. Pierre Maudet: «Viatique financier de la législature: la semaine des quatre jeudis?».

11. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont également été déposées:

- QE-132, de M. David Carrillo: «Que faire de «www.genève.ch»?»;
- QE-133, de M. Roman Juon: «Questions du public?»;

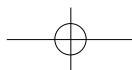
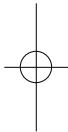
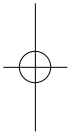


SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)
Questions écrites

5151

- QE-134, de *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio*: «Entrée en vigueur des mesures fédérales d'allégement budgétaire en matière d'asile: quelles mesures d'anticipation pour répondre à l'absence d'aide sociale pour les requérant(e)s débouté(e)s?»;
- QE-135, de *M. Jean-Marc Froidevaux*: «Rue Lissignol: quel est son statut?».

Séance levée à 23 h 5.



5152

SÉANCE DU 10 MARS 2004 (soir)

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5098
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5098
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Roberto Brogginì, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux» (M-386 A).....	5098
4. Interpellation de M. Roman Juon: «Stationnement surprenant au bastion de Saint-Antoine» (I-105)	5132
5. Interpellation de MM. Marc-André Rudaz, Roland Crot et M ^{me} Nelly Hartlieb: «Tarifs des TPG» (I-106)	5133
6. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Marie-Thérèse Bovier et Florence Kraft-Babel: «Le Conseil administratif à pied, à vélo et aussi en auto» (PA-49)	5134
7. Motion de M ^{me} Vera Figurek et M. Alain Dupraz: «Revalorisation de la fonction des agent(e)s municipaux(ales)» (M-424)	5141
8. Pétitions	5149
9. Propositions des conseillers municipaux	5149
10. Interpellations	5150
11. Questions écrites	5150

La mémorialiste:
Marguerite Conus